Nécroscopie.

Anne Ahü-Delor, Carole Fossurier, Yannick Labaune, Brigitte Maurice-Chabard, Stéphane Venault

▶ **To cite this version:**

Anne Ahü-Delor, Carole Fossurier, Yannick Labaune, Brigitte Maurice-Chabard, Stéphane Venault. Nécroscopie. . 2016. ⟨hal-01318220⟩

HAL Id: hal-01318220

https://hal.science/hal-01318220v1

Submitted on 20 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

NÉCROSCOPIE

Une nécropole d'*Augustodunum* sous le regard de l'archéologie

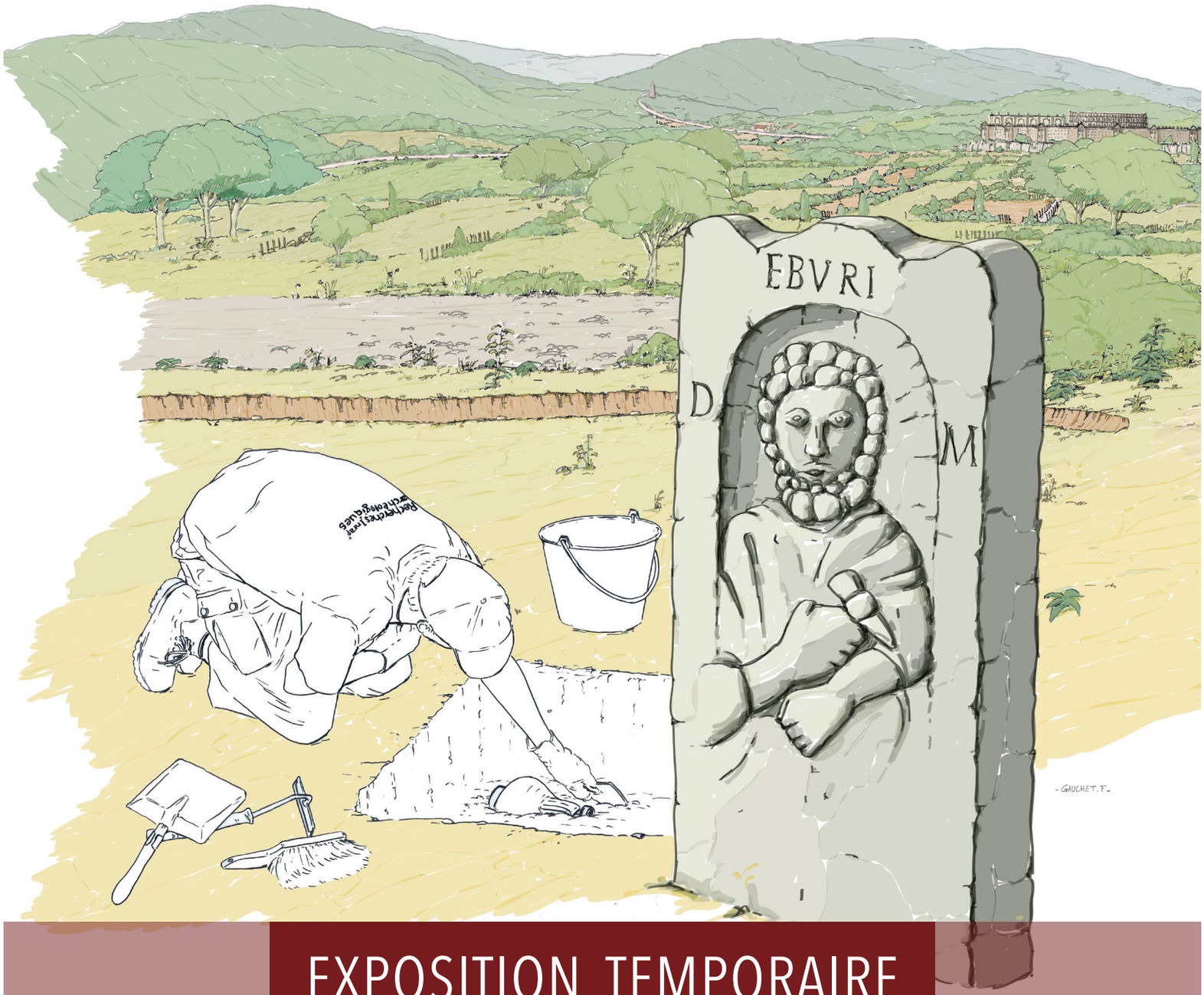

EXPOSITION TEMPORAIRE

AUTUN - musée Rolin

6 mai - 31 octobre 2016

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 1 20/04/2016 13:52

Ville d'Autun

NÉCROSCOPIE

Une nécropole d'*Augustodunum* sous le regard de l'archéologie

Musée Rolin
Exposition temporaire | 6 mai - 31 octobre 2016

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 2-3 20/04/2016 13:52

En créant l'Inrap en 2001, le législateur l'a doté de missions importantes de service public. Outre la sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique, l'Inrap s'est vu confier la responsabilité de restituer les résultats des recherches archéologiques conduites partout sur le territoire. Pour contribuer au renouvellement de la connaissance de notre passé et la mettre à la portée de tous, il développe des liens solides avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux. La Ville d'Autun, au passé d'une infinie richesse, est à cet égard un terrain archéologique et partenarial de choix.

De nombreuses fouilles y ont en effet été réalisées, dans le cadre d'une fructueuse collaboration avec le service municipal d'archéologie. Parmi elles, les fouilles du nouvel Hôpital, du lycée militaire, du Faubourg d'Arroux, ou encore de la rue de la Croix Verte.
Et, bien entendu, celles de Pont l'Evêque : les découvertes exceptionnelles de ce site qui enrichissent à la fois la connaissance du passé de la Ville et les pratiques funéraires antiques. Elles se livrent aujourd'hui dans les salles du musée Rolin.

L'exposition Nécroscopie crée une vraie synergie entre toutes nos missions, en permettant aux visiteurs de tous âges de comprendre ce site d'exception et les méthodes d'investigation de l'archéologue.
Le public scolaire y aura notamment toute sa place. En effet, l'Inrap mène avec le service municipal d'archéologie et le service d'animation du patrimoine d'Autun un Parcours d'éducation artistique et culturelle avec quatre classes de la Ville. Un projet pédagogique tourné vers l'anthropologie et dont la restitution sera visible dans l'exposition.

En parallèle, la Ville d'Autun accueille cette année le congrès international de la SFECAG, là encore en partenariat avec notre institut. Un rendez-vous incontournable pour les chercheurs d'une dizaine de pays et dont une des journées entre en résonnance avec la thématique de l'exposition.

Je souhaite donc à cette exposition tout le succès qu'elle mérite, de belles journées d'études aux chercheurs, et un beau voyage dans le temps aux lecteurs de cette publication richement documentée.

Dominique Garcia
Président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Trop souvent et sans fondement, l'archéologie reste considérée comme un frein au développement. Il n'en est rien, et Autun a résolument choisi d'en faire une force !

Avec son Service municipal d'archéologie agréé, elle assure l'anticipation et l'expertise nécessaire à la bonne conduite des projets d'aménagement urbain, dans le strict équilibre entre la préservation du patrimoine historique et culturel de notre ville, fierté de ses habitants, et le développement économique naturel d'une ville contemporaine.

En ce sens, la dernière décennie a été déterminante dans la compréhension de ce que fut l'urbanisme antique de notre cité. Au gré des grands investissements, la construction de nouveaux équipements publics et privés en périphérie du cœur de ville nous ont amenés à sonder des terrains alors inexplorés, en divers endroits de l'agglomération.

Le site de Pont-L'Evêque, sur lequel ont récemment été construits le parc des expositions l'Eduen, le nouveau centre de secours et la caserne de gendarmerie, fut dès le XIX^{e} siècle identifié pour sa nécropole dite des « Champs Saint-Roch ».
Fruit d'un partenariat exemplaire entre l'INRAP et le service archéologique d'Autun, les fouilles conduites successivement entre 2003 et 2015, sous la direction de Stéphane Venault et Yannick Labaune, ont été exceptionnelles et inédites à plus d'un titre. Jamais auparavant une nécropole antique n'avait pu être dégagée sur une surface aussi étendue (plus de 3,5 hectares), mettant au jour un riche mobilier composé de plusieurs centaines de stèles funéraires, sur cette seule et même opération.

L'exposition qui lui est consacrée en 2016 au musée Rolin et cet ouvrage retracent en détails l'épopée de cette découverte majeure et passionnante sur le passé de notre cité.

« Il n'est de richesse que d'hommes. » Aussi, j'adresse un grand merci à toute l'équipe du Service municipal d'archéologie d'Autun sous la direction de Yannick Labaune et de l'INRAP, qui font internationalement rayonner notre ville par leurs contributions aux découvertes et analyses sur le passé enfoui de notre cité. Merci également à Brigitte Maurice-Chabard et son équipe du musée Rolin pour l'énergie déployée à présenter ces trésors au grand public. Toutes et tous œuvrent au quotidien avec dynamisme et grande passion.

Rémy Rebeyrotte
Maire d'Autun
Président du Grand Autunois Morvan

Exposition temporaire
« Nécroscopie. Une nécropole d'*Augustodunum* sous le regard de l'archéologie. »
Autun, Musée Rolin (6 mai-31 octobre 2016)
Pour citer cet ouvrage : Ahü-Delor (A.)., Fossurier (C.)., Labaune (Y.)., Maurice-Chabard (Br.)., Venault (St.)., *Nécroscopie. Une nécropole sous le regard de l'archéologie.* Musée Rolin, Autun 2016, 70 pages.

Commissariat scientifique
Anne Ahü-Delor, céramologue, Inrap, UMR 7041, ArScAn, GAMA, MAE Nanterre
Carole Fossurier, archéo-anthropologue, Inrap, UMR 7268 ADES, Aix Marseille Univ, CNRS EFS
Yannick Labaune, archéologue municipal d'Autun, UMR 6298 ARTeHIS - Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés, Université de Bourgogne-Franche-Comté
Brigitte Maurice-Chabard, conservatrice en chef du Musée Rolin, Autun
Stéphane Venault, archéologue, chargé d'opérations et de recherche, Inrap, Laboratoire Chrono-environnement, UMR CNRS 6249

Conception, réalisation et suivi technique
Ville d'Autun, musée Rolin : Claudine Massard, assistante de conservation ; Luigi Federico, adjoint technique ; Régine Chatelain, adjoint administratif ; le personnel d'accueil et de surveillance.
Ville d'Autun, service archéologique : Angélique Tisserand, attachée de conservation du patrimoine ; Morgan Loire, technicien de fouille ; Tristan Dessolin, technicien de fouille.
Ville d'Autun, Direction des Services Techniques de l'Autunois : Olivier Thomas, technicien.

Restauration des œuvres
Hubert Boursier, conservateur-restaurateur sculpture (Paris), Anne-Carole Charlot-Chaumard, conservatrice-restauratrice céramique (Besançon), Michel Folzan, conservateur-restaurateur, laboratoire d'archéologie des métaux (Jarville-La Malgrange), Patricia Leclerc, conservatrice- restauratrice verre et céramique (Centre d'étude et d'exposition Antoine Vivenel, Compiègne).

Avec l'aimable concours de la Société Eduenne, du musée de Bibracte, des sociétés BSTS, Fonty, Barbosa, Ressy et de Claude Joannelle.

Service Patrimoine
Anne Pasquet, animatrice du Patrimoine.
Irène Verpiot, Magali Parmentier et les guides conférenciers.

Coordination de la publication
Yannick Labaune
Brigitte Maurice-Chabard

Relecture
Ville d'Autun, service archéologique : Tristan Dessolin ; Yannick Labaune ; Elisabeth Lecomte ; Angelique Tisserand.
Inrap : Anne Ahü-Delor ; Carole Fossurier ; Stéphane Venault.

Dessins et restitutions graphiques
François Gauchet, Inrap

Maquette de la publication
Ville d'Autun, service communication : Romuald Diaz-Ruiz

Auteurs
Anne Ahü-Delor, céramologue, Inrap
Carole Fossurier, anthropologue, Inrap
Yannick Labaune, archéologue municipal d'Autun
Stéphane Venault, archéologue chargé d'opérations et de recherches, Inrap

Notre reconnaissance s'adresse tout particulièrement à Simone Deyts, université de Bourgogne, et à Yann Le Bohec, professeur à l'université Paris-Sorbonne, qui ont assuré respectivement l'étude iconographique et épigraphique des stèles, mais aussi à John Scheid, professeur au Collège de France, qui a contribué à la réalisation du chapitre relatif au droit romain.

Nous tenons à témoigner notre gratitude à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette exposition et l'élaboration de la publication qui l'accompagne :

Les services de l'Etat

Le Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France

La DRAC Bourgogne-Franche-Comté :
- Bernard Falga, directeur régional des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
- Michel Prestreau, directeur du pôle Patrimoines et Architecture, chef du service régional de l'Archéologie (Dijon)
- Clara Gelly, conseillère pour les musées (Dijon)

L'Inrap :
- Hans de Klijn, directeur interrégional Inrap Grand Est Sud
- Laurent Vaxelaire, directeur adjoint scientifique et technique, Région Bourgogne Inrap Grand Est Sud
- Stéphanie Hollocou, chargée du développement culturel et de la communication, Inrap Grand Est Sud

La Ville d'Autun
Rémy Rebeyrotte, maire d'Autun, président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan
Josette Joyeux, adjointe au Maire chargée de la Culture
Véronique Lancien, directrice de la Culture et des Evénements
Florent Priest, directeur des services techniques de l'Autunois

Notre reconnaissance va enfin à l'ensemble des archéologues et chercheurs qui ont contribué à la réalisation des différentes opérations archéologiques :

Diagnostic en 2003, sous la direction de Laurent Vaxelaire : Yannick Labaune, Angelique Tisserand.
Fouille en 2004, sous la direction de Stéphane Venault : Estelle Belay, Christophe Besnier, Jean-Luc Broussard, Anne-Lise Bugnon, David Cambou, Loïc De Cargouët, Serge Cordenod, Astrid Couilloud, Carole Fossurier, Philippe Gerbet, Régis Haverbeque, Laure Humbert, Yannick Labaune, Didier Lamotte, Vincent Marchaisseau, Dominique Sordoillet, Sylvie Mouton-Venault, Bernard Picandet, Bernadette Soum, Robin P. Symonds, Nicolas Tisserand.
Diagnostic en 2007 sous la direction de Yannick Labaune : Angélique Tisserand.
Fouille en 2008, sous la direction de Yannick Labaune : Estelle Belay, Franck Ducreux, Carole Fossurier, Philippe Gerbet, Valérie Lamy, Anne Larcelet, Thomas Le Saint-Quinio, Pierre Nouvel, Romuald Pinguet, Bernadette Soum, Robin P. Symonds.
Diagnostic en 2009 sous la direction de Yannick Labaune : Angélique Tisserand.
Diagnostic en 2015 sous la direction de Carole Fossurier : Anne-Lise Bugnon.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

Sommaire

1. Le monde des morts à *Augustodunum* : géographie funéraire autour de la ville antique

2. La nécropole de Pont-l'Evêque : un site archéologique remarquable

3. A l'origine de la nécropole, des Éduens venus de Bibracte ?

4. Les tombes dans le temps et l'espace
   - 4.1. La dynamique d'occupation
   - 4.2. L'organisation spatiale de la nécropole

5. Sociologie d'une population
   - 5.1. Les traces discrètes d'une élite sociale
   - 5.2. Une population modeste d'origine éduenne
   - 5.3. Les stèles : style, signes et symboles
   - 5.4. Portraits de femmes
   - 5.5. Des métiers et des hommes
   - 5.6. Au registre des enfants

6. Les pratiques funéraires
   - 6.1. La crémation : gestes et vestiges archéologiques
     - 6.1.1. Pratiques autour du bûcher funéraire
     - 6.1.2. Les témoins archéologiques des bûchers
     - 6.1.3. Du bûcher à la tombe
   - 6.2. Les inhumations : formes et gestes
     - 6.2.1. Autopsie d'une tombe : cercueils et coffres
     - 6.2.2. Une architecture funéraire de bric et de broc
     - 6.2.3. Le mobilier d'accompagnement dans les inhumations
     - 6.2.4. La gestuelle de la cérémonie funéraire : les bris volontaires de récipients
     - 6.2.5. Les tout-petits : une architecture complexe et des dépôts multiples
     - 6.2.6. Examen d'un cas particulier : une tombe, deux inhumations et trois dépôts
     - 6.2.7. Enfouissement volontaire des stèles : un geste inédit et mystérieux
     - 6.2.8. Le droit romain et la protection des tombes

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 6-7 20/04/2016 13:52

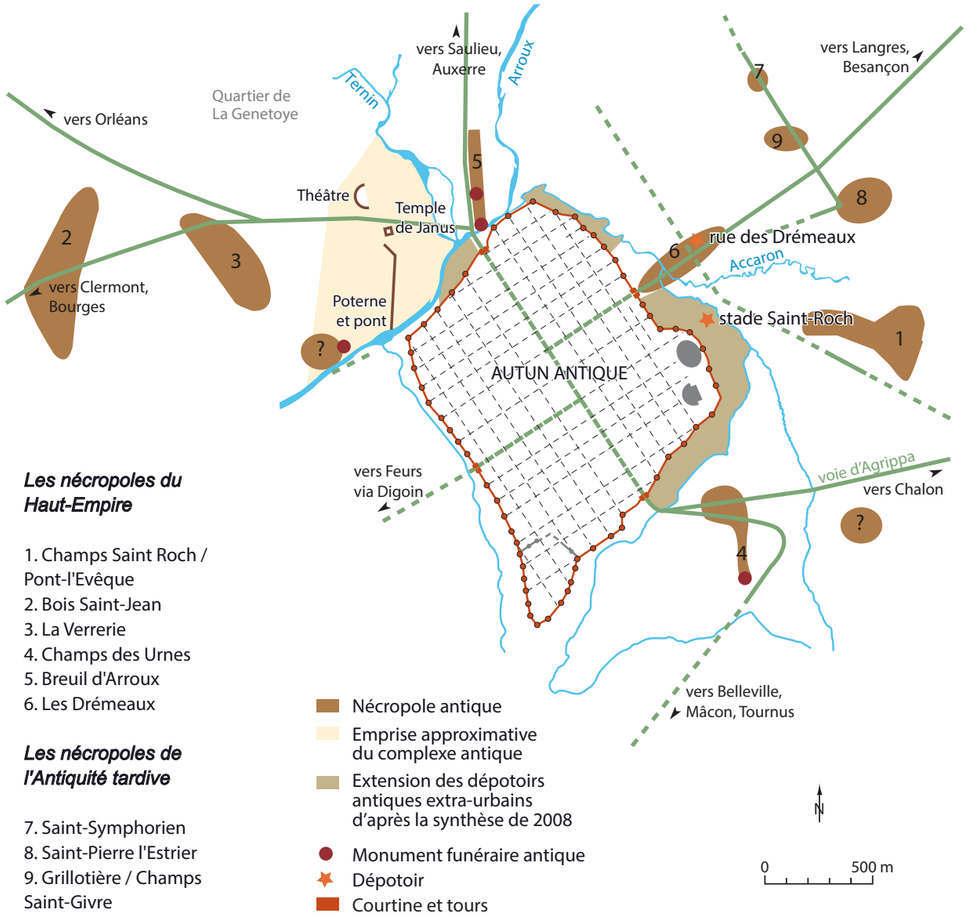

Les nécropoles du Haut-Empire

1. Champs Saint Roch / Pont-l'Evêque
2. Bois Saint-Jean
3. La Verrerie
4. Champs des Urnes
5. Breuil d'Arroux
6. Les Drémeaux

Les nécropoles de l'Antiquité tardive

7. Saint-Symphorien
8. Saint-Pierre l'Estrier
9. Grillotière / Champs Saint-Givre

Fig. 1. Plan général du suburbium : localisation des nécropoles, du complexe antique de La Genetoye et des dépotoirs. Conception Y. Labaune, SAVA ; DAO M. Brugier et S. Lelandais, éditions du patrimoine.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

LE MONDE DES MORTS À *AUGUSTODUNUM*

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 8-9
20/04/2016 13:52

Fig. 2. Le mausolée dit « pyramide de Couhard » qui domine la nécropole du Champ des Urnes. Cliché Y. Labaune, SAVA.

Le monde des morts à *Augustodunum* : géographie funéraire autour de la ville antique

Le cadre législatif romain interdit l'enfouissement des sépultures à l'intérieur de l'espace réservé à l'habitat. Ainsi, les nécropoles d'Autun s'implantent à l'extérieur de l'enceinte urbaine, tout en restant à la vue de tous, le long des principaux axes routiers à l'exception notable de la voie sortant par la porte Saint-Andoche et se dirigeant vers Feurs (Fig.1). Dans ce dernier cas, on ne sait pas s'il s'agit d'une réalité ou d'une lacune documentaire.

Six d'entre elles datent du Haut-Empire, deux autres concentrées en périphérie orientale sont des créations de l'Antiquité tardive. A part celle de Pont-l'Evêque, aucune n'a été fouillée exhaustivement. La plupart sont connues à partir d'observations limitées réalisées depuis le XIX[e] siècle.

Plusieurs grands mausolées sont attestés. L'un, de forme pyramidale, est encore conservé en élévation (la « pyramide ou pierre de Couhard ») (Fig. 2 et 3). Trois autres de plan circulaire ont été détruits au XIX[e] siècle. On retrouve systématiquement ce type d'édifice dans les secteurs funéraires bordant la voie dite d'*Agrippa*, reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer, ce qui montre toute l'importance de cet axe viaire aux yeux des élites romaines.

Les nécropoles du Haut-Empire

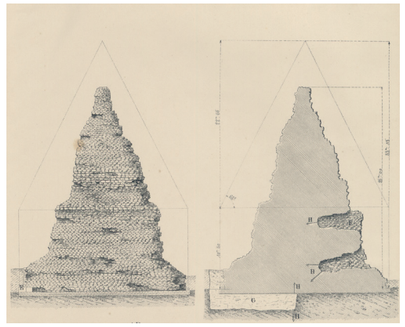

Fig. 3. Coupe et élévation des vestiges de la « pyramide de Couhard » relevées au XIX[e] siècle. Album Roidot-Deléage, vol. I, pl. 93. Archives de la Société Eduenne.

- **La nécropole de « Bois Saint-Jean »**

Elle est traversée par la voie menant d'Autun à Bourges ; des bûchers funéraires ont été repérés à proximité.

Elle est essentiellement occupée durant le Haut-Empire par une population a priori modeste (stèles d'artisans), puis par des classes plus aisées à la fin du III[e] ou au IV[e] siècle (sarcophages en pierre, cercueils en plomb et mobilier d'accompagnement en or). On y a relevé entre autres une sépulture de légionnaire.

- **La nécropole de « La Verrerie »**

Elle semble se concentrer à l'embranchement des voies menant d'Autun à Orléans et Bourges. Le toponyme trouve son origine dans l'abondance de vaisselle en verre exhumée en ce lieu aux XVIII[e] et XIX[e] siècles.

Les défunts ne paraissent pas appartenir aux couches aisées de la population durant le Haut-Empire. Cette nécropole pourrait être une zone d'inhumation familiale durant l'Antiquité tardive. La documentation actuelle ne permet pas d'exclure un lien entre les nécropoles de Bois Saint-Jean et de La Verrerie.

- **La nécropole du « Champ des Urnes »**

Elle tire son nom des nombreux dépôts de crémation découverts depuis le XVII[e] siècle. Le gisement funéraire est dominé par le mausolée appelé « pyramide de Couhard » qui s'élève sur une éminence le long de la voie menant d'Autun à Mâcon.

Durant le Haut-Empire, les tombes semblent installées à flanc de colline. La nécropole accueille alors tout autant une population modeste que des membres de classes aisées (un sevir augustal, un vétéran, un sarcophage avec du mobilier d'accompagnement en or) et même de l'aristocratie (mausolée). L'occupation tardo-antique, en cercueils de plomb, se poursuit en contrebas, le long de la voie d'*Agrippa*.

- **La nécropole du « Breuil d'Arroux »**

Elle n'a été circonscrite que très récemment. Elle se développe elle aussi le long de la voie dite d'Agrippa, en aval de la porte d'Arroux. Elle est en grande partie délimitée par les tracés de l'Arroux et de son affluent le Ternin.

Elle paraît accueillir aussi bien des membres de l'aristocratie (au moins deux mausolées dont le monument dit « temple de Pluton ») (Fig. 4) qu'une population plus modeste. La présence de plusieurs enclos quadrangulaires pourrait trahir des regroupements sociaux ou familiaux, voire des phases d'extension de la nécropole dont l'utilisation se poursuit au cours du IV[e] siècle (cercueils en plomb).

Fig. 4. Évocation des vestiges du mausolée autrefois appelé « temple de Pluton » qui s'élevait au sein de la nécropole du Breuil d'Arroux. Dessiné d'après nature par Lallemand, 1780. Archives de la Société Eduenne.

- **La nécropole des « Drémeaux »**

Elle se développe de part et d'autre de la voie sortant d'Autun par la porte Saint-André, ce toponyme évoquant « les dormeurs », une allusion assez nette aux défunts. Les tombes les plus anciennes, notamment des crémations augustéennes, paraissent proches de l'enceinte.

Les vestiges funéraires des IV[e] et V[e] siècles (Fig. 5), en particulier des inhumations en cercueil de plomb, s'éloignent nettement de l'espace urbain en direction des nécropoles orientales tardo-antiques.

A la fin du III[e] ou au tout début du IV[e] siècle, deux nouvelles nécropoles émergent à l'est de la ville antique, à des emplacements vierges de sépultures antérieures. On y relève la présence de nombreux cercueils de plomb (Fig. 6). Quelques indices fragiles plaident en faveur d'un troisième secteur funéraire au lieudit « Saint-Symphorien », ils devront être confortés par de nouvelles observations.

Fig. 5. Stèle en calcaire découverte en 1975 au niveau de la nécropole des Drémeaux. Le décor, qui représente deux colombes de profil de part et d'autre d'une couronne, évoque un motif chrétien (IV[e] siècle). Cliché Y. Labaune, SAVA.

- **La « Grillotière-Champ Saint-Givre »**

Cette nécropole longe la rue de Moirans dont l'origine remonte probablement à l'époque romaine. Les inhumations semblent particulièrement nombreuses entre la seconde moitié du III[e] et le IV[e] siècle.

- **« Saint-Pierre-l'Estrier »**

Cette nécropole de plusieurs hectares constitue le principal pôle funéraire paléochrétien en périphérie d'Autun. Des fouilles récentes indiquent que le site était probablement occupé au III[e] siècle par une *villa* périurbaine. La répartition des tombes est très variable : on relève des secteurs très denses, notamment autour de l'église Saint-Pierre, et des zones à l'occupation bien plus lâche. C'est dans cette nécropole, qui se développe tout au long du IV[e] siècle puis aux siècles suivants, qu'apparaissent les plus anciens témoignages associés à la christianisation des Éduens (cf. l'inscription de Pectorios - musée Rolin -).

Fig. 6. Cercueil en plomb découvert dans les années 1990 au sein de la nécropole de Saint-Pierre-l'Estrier. Cliché W. Berry.

Y. Labaune

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 10-11
20/04/2016 13:52

Fig. 7. L'une des nombreuses stèles découvertes au XIXe siècle aux Champs Saint-Roch (Musée Rolin, n° inv. ML 143). Celle-ci représente un artisan utilisant les outils caractéristiques de son corps de métier : il tient un marteau de la main droite destiné à frapper un instrument représenté de profil, peut-être un emporte-pièce ou une machine à estamper. Cliché I. Verpiot, service animation du patrimoine.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

LA NÉCROPOLE DE PONT-L'EVÊQUE

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 12-13 20/04/2016 13:52

Fig. 8. Pot à décor en relief en alliage cuivreux, découvert en 1860 « dans un tombeau du polyandre du Champ Saint-Roch ». Il représente deux Amours courant vers la gauche séparés par des arbres surmontés de deux bouquets de feuilles. Les Amours sont nus, un manteau jeté sur l'épaule volant en arrière, l'un des deux porte un objet indéterminé de la main droite (bourse ?). Ce type d'iconographie est connu sur d'autres vases en bronze, un exemplaire très proche provenant de Nimègue (camp romain fouillé aux Pays-Bas).
Cliché et dessin musée Rolin .

La nécropole de Pont-l'Evêque : un site archéologique remarquable

L'emplacement de ce secteur funéraire est connu depuis le XIX[e] siècle ; on l'appelle à l'époque la nécropole des « Champs Saint-Roch », toponyme faisant allusion à une propriété du prieuré Saint-Racho s'élevant à proximité de la porte Saint-André.

Les terrains livrent alors régulièrement un mobilier funéraire abondant (I[er]-III[e] siècles) à l'occasion des travaux de labours. Dans le détail, il s'agit d'au moins vingt-cinq stèles (quatorze stèles figurées (Fig. 7) et onze stèles à cartouche en queues d'aronde fréquemment surmonté d'un croissant), de plusieurs vases en verre (dont mention d'un décor de feuille d'or), d'un gobelet en bronze du II[e] siècle comportant un décor en relief (Fig. 8), d'une figurine zoomorphe en terre cuite blanche, de nombreuses monnaies du I[er] siècle et de quelques objets en bronze. Seuls un bracelet et une monnaie de Constantin se rapportent à l'Antiquité tardive.

La plupart de ces objets ont été exhumés à l'emplacement de bûchers funéraires d'après un compte-rendu de la Société Eduenne de 1863 : « l'énorme quantité de cendres, d'urnes brisées, de fragments de toutes sortes, l'état de confusion de tous ces objets, si éloigné de l'ordre que doit présenter un cimetière encore inexploré, font supposer que la fouille a été ouverte sur le lieu même où se pratiquait l'incinération ».

Ce secteur funéraire a bénéficié entre 2003 et 2009 de plusieurs campagnes de sondages et de fouilles archéologiques préventives réalisées par l'Inrap et le service archéologique de la ville d'Autun, préalablement à la construction d'infrastructures en périphérie d'Autun (salle de spectacle, gendarmerie, caserne de pompiers) (Fig. 9). Pour l'une des premières fois dans le monde romain, il a été permis de fouiller les vestiges d'une nécropole sur une superficie supérieure à 3,5 hectares.

L'état de conservation des vestiges est médiocre. En effet, à de rares exceptions, l'acidité du terrain naturel a entraîné la disparition complète des ossements dans les fosses d'inhumations (Fig. 11) et différents phénomènes érosifs, en particulier les labours (Fig. 10), nous privent des structures les plus superficielles.

Fig. 9. Vue panoramique réalisée à l'occasion de la fouille de la nécropole réalisée en 2008 préalablement à la construction d'une caserne de pompiers (la zone décapée est visible à droite du cliché). L'emprise de la fouille de 2004 est déjà occupée au moment de la prise de vue par le parc des expositions « l'Eduen » (centre du cliché) et par le chantier de construction de la caserne de gendarmerie (gauche du cliché). Cliché Balloïde-photo.

Malgré un protocole de fouille rapide et allégé, fortement mécanisé, la documentation recueillie est particulièrement riche. Un total de 1100 structures archéologiques a pu être fouillé, on compte parmi elles plus de 650 inhumations (Fig. 12 et 13), une cinquantaine de dépôts de crémation et de multiples bûchers funéraires se succédant dans un espace de près de 6000 m².

D'un point de vue topographique, cette nécropole se singularise des autres exemples autunois par son éloignement du réseau viaire principal rayonnant depuis l'espace urbain. A vrai dire, aucune voie romaine n'est clairement attestée à proximité de la nécropole de Pont-l'Evêque et seuls quelques maigres indices archéologiques permettent d'envisager la présence d'un axe secondaire sur le tracé de l'actuelle route nationale longeant le site. Si tel est le cas, cette voie marquerait la limite entre la nécropole au nord-ouest et une zone insalubre au sud-est ayant accueilli l'une des décharges antique extra urbaines d'Autun.

Contrairement à toutes les autres nécropoles autunoises du début de l'Antiquité, on note l'absence à « Pont-l'Evêque » d'indices de fréquentation tardo-antiques comme les cercueils de plomb, mais également de mobilier d'accompagnement ou d'aménagements clairement ostentatoires, comme le sont les objets en matière précieuse, les sarcophages en pierre ou bien encore les mausolées monumentaux.

Y. Labaune

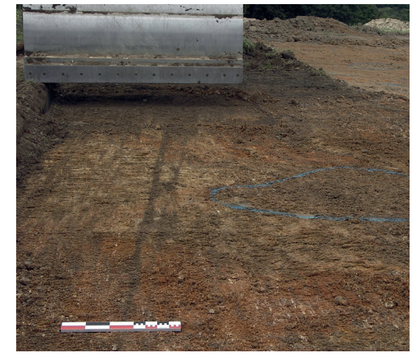

Fig. 10. Le cliché montre la faible épaisseur de terre végétale recouvrant les vestiges de la nécropole et les sillons linéaires et parallèles laissés par la charrue qui ont entaillé le sol géologique ainsi que les structures archéologiques. Cliché Y. Labaune, SAVA.

Fig. 11. Un exemple caractéristique d'inhumation en cercueil de bois fouillé sur la nécropole de Pont-l'Evêque. La fosse sépulcrale est ici conservée sur une dizaine de centimètres d'épaisseur. Seuls les clous d'assemblages de la partie basse du cercueil sont préservés le long des parois, ainsi que les semelles cloutés des chaussures portées par le défunt visibles à gauche du cliché. Toute trace du squelette a intégralement disparu sous l'effet de l'acidité des terrains. Cliché B. Soum, Inrap.

Fig. 12. Un des rares exemples d'inhumation en cercueil de bois conservant quelques traces du squelette. Seule la partie basse du corps - membres inférieurs, bassin et départ de la colonne – est ici conservée sous la forme de traces argileuses noires plastiques, la matière composant les ossements ayant été dissoute. Dans ce cas précis le défunt est accompagné d'un ensemble de trois vases déposés à ses pieds. Cliché C. Fossurier, Inrap.

Fig. 13. Offrandes déposées dans l'inhumation 08-58 (trois figurines en terre cuite et une paire de gobelets en verre), en cours de fouille. Cliché équipe de fouille, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 14-15 20/04/2016 13:52

Fig. 14. Evocation d'une scène d'enfouissement d'une urne dans l'enceinte d'un enclos fossoyé à l'époque augustéenne. Dessin F. Gauchet, Inrap.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

A L'ORIGINE DE LA NÉCROPOLE

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 16-17
20/04/2016 13:52

A l'origine de la nécropole, des Éduens venus de Bibracte?

Fig. 15. Vue de la tombe mixte 713 avec présence d'ossements à l'intérieur et à l'extérieur de l'urne. État de conservation de la tombe au moment de sa découverte. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 16. Vue de la tombe mixte 713 avec présence d'ossements à l'intérieur et à l'extérieur de l'urne. Vue des ossements autour de l'urne une fois celle-ci prélevée. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Le faible éloignement du site de la ville *d'Augustodunum*, sa position le long d'une probable voie de circulation, mais aussi un cadre naturel peu favorable à une exploitation agricole en raison d'un terrain en pente et d'un sol argileux propice à l'ennoiement des terres, sont autant de facteurs qui ont dû décider les Gallo-Romains à consacrer cet espace à l'accueil des morts.

Les plus anciennes tombes répertoriées sur le site correspondent à des individus brûlés entre les années 15 avant et 10 après J.-C. La plupart des sépultures de cette période ont été découvertes regroupées au sein d'un enclos quadrangulaire de 12 x 8,80 m (mesure hors œuvre) (Fig. 14 et 17). Le quadrilatère est matérialisé au sol par un fossé discontinu très arasé. Une interruption large de plus d'un mètre, au centre du fossé oriental, en marque très certainement l'entrée (Fig. 14 et 17).

L'enclos contient vingt-deux petites fosses inégalement réparties au sol et très mal conservées, les deux tiers supérieurs des vestiges ayant disparu sous l'action des labours. Treize structures ont livré des amas d'ossements brûlés ou des fonds d'urnes qui nous autorisent à les considérer sans ambiguïté comme des sépultures à crémation. L'enfouissement des ossements s'est effectué selon trois modalités différentes : ils ont été déposés dans la fosse dans des contenants aujourd'hui disparus (2 cas), soit exclusivement dans un vase (4 cas) ou bien encore à l'intérieur et autour du vase (dépôt mixte : 5 cas - Fig. 15 et 16 -). Dans deux cas (sépultures n^{os} 708, 760), des clous découverts contre les bords de la fosse pourraient laisser penser que l'architecture de la tombe était complétée par un dispositif de coffrage en bois.

À chaque amas osseux, dont le poids varie de 20 à 700 grammes, semble correspondre un individu unique. L'état des ossements ne permet de déterminer ni le sexe, ni l'âge précis des défunts au moment du décès, sauf à dire qu'il s'agit exclusivement de sujets adultes.

Deux inhumations en mauvais état de conservation ont été repérées à l'est, de part et d'autre de l'entrée. Allongées dans l'axe des fossés, elles ont la tête orientée vers l'ouverture (n^{os} 719 et 720). L'âge et le sexe ne peuvent être déterminés. Sans se perdre en conjectures sur la présence de ces deux individus, on peut penser qu'une différence d'ordre statutaire, et très certainement social, comme le montre la pratique de l'inhumation moins onéreuse que la crémation, leur interdisait l'accès à l'enclos, même si un lien particulier devait les unir au groupe incinéré.

Rares sont les objets retrouvés dans les tombes. Seules six sépultures en contiennent et il s'agit la plupart du temps d'un seul objet. Ce mobilier n'a pas subi l'action du feu et a été déposé dans la tombe au moment de la cérémonie d'enfouissement des ossements, à l'exception d'une paire de forces, retrouvée fragmentée dans une urne, qui pourrait avoir été exposée sur le bûcher (Fig. 18). Les objets sont variés (cruche en céramique, perle en verre, anneau) même si les fibules prédominent. Dans deux cas (n^{os} 708 et 756), ces dernières ont pu jouer un rôle fonctionnel en servant à fermer des poches en matériau périssable contenant les os. Dans un dernier cas (n° 707), le fait que la fibule ait été retrouvée déposée au fond de l'urne (Fig. 19), sous l'amas osseux, pourrait témoigner d'un lien d'appartenance au défunt.

L'utilisation quasi systématique de vases de tradition celtique utilisés comme urne, trahissent sans nul doute une origine gauloise des individus. De cette unité identitaire et culturelle pourrait se dégager l'idée d'une lignée commune à l'ensemble des défunts. Hypothèse renforcée par les deux inhumations situées à l'entrée qui témoignent de strictes conditions d'admission et militent en faveur d'un espace qui serait réservé à un groupe familial restreint

et très certainement favorisé. Les racines clairement gauloises du groupe étudié nous renvoient sans détour à la question du transfert de la capitale de cité de l'*oppidum* de Bibracte à la ville nouvelle d'*Augustodunum* autour des années 15 av. J.-C. Il serait en effet tentant de voir à travers ce petit échantillon de tombes quelques-uns de ces premiers Éduens descendus du Mont-Beuvray pour s'installer dans un espace urbain créé de toutes pièces.

Quoi qu'il en soit, ces sépultures tendent à montrer que des familles suffisamment aisées pour acquérir une concession funéraire ont pu durablement s'installer dès la fondation de la ville, sinon peu de temps après. En effet, le choix du lieu de sépulture étant lié, aujourd'hui comme hier, à l'attachement que le défunt lui porte, montre indéniablement que la population considérée était suffisamment bien établie, et depuis assez longtemps, à *Augustodunum* pour souhaiter s'y faire enterrer.

St. Venault
d'après Laure Humbert pour les données anthropologiques

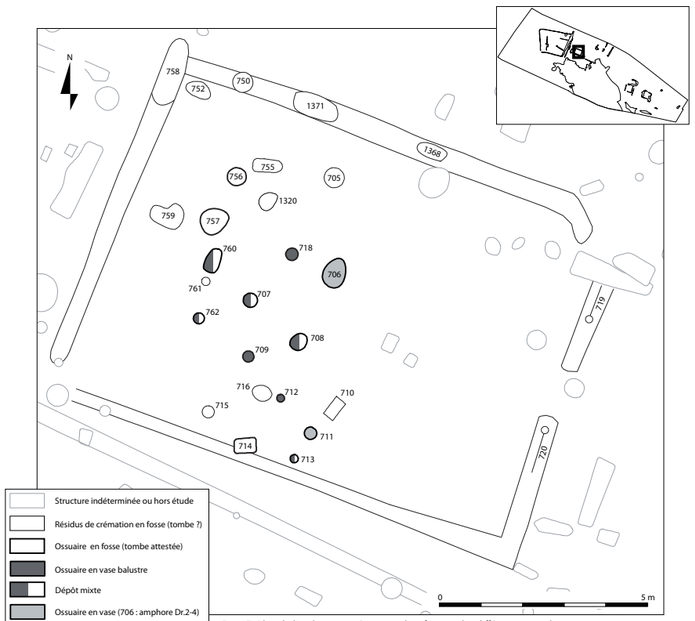

Fig. 17. Plan de l'enclos augustéen avec identification des différents types de structures mises au jour. DAO St. Venault, Inrap.

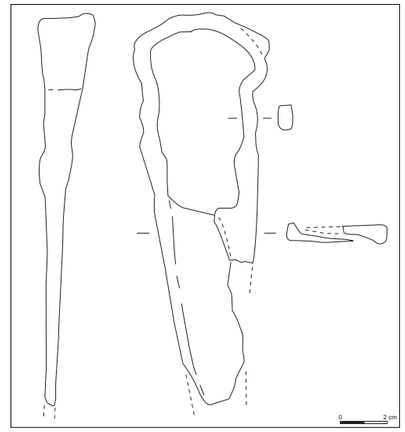

Fig. 18. Paire de forces restaurées dans la tombe 718. Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

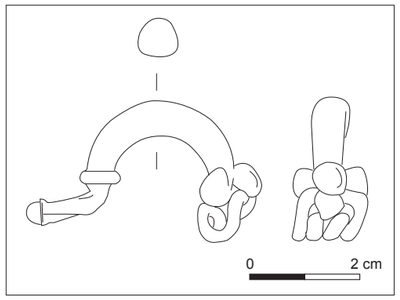

Fig. 19. Fibule déposée dans l'urne de la tombe 707. Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 18-19
20/04/2016 13:52

Fig. 20. Les trois grandes étapes d'expansion de la nécropole. DAO St. Venault, Inrap.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

LES TOMBES DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 20-21
20/04/2016 13:52

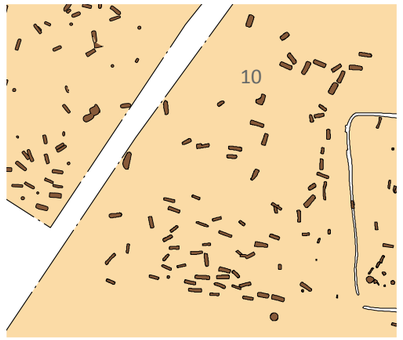

Fig. 21. Détail d'un des grands enclos (espace 10) fermé par un dispositif dont il ne reste aucun vestige (haie?). Sa mise en place correspond à la dernière grande phase d'extention de la nécropole vers l'ouest. DAO St. Venault, Inrap.

Fig. 22. Détail d'un des grands enclos fermé par un fossé (espace 9). Sa mise en place correspond également à la dernière grande phase d'extention de la nécropole vers l'ouest. DAO St. Venault, Inrap.

La dynamique d'occupation de la nécropole

Ce qui frappe d'emblée lorsqu'on observe le plan d'ensemble, c'est la manière selon laquelle les tombes se répartissent dans la nécropole : des zones de forte concentration d'individus côtoient de grandes plages vierges ; certains secteurs apparaissent spatialement contraints alors que d'autres, aux contours beaucoup plus flous, se montrent au contraire totalement ouverts. Cette distribution irrégulière des tombes s'explique par une fréquentation du site sur un temps long, étiré sur trois siècles, et aussi probablement par un découpage de l'espace en parcelles indépendantes plus ou moins densément occupées.

L'aire funéraire ne s'est pas toujours étendue sur les 3 ha qu'elle couvrira à terme. Ce stade de développement optimal est le résultat d'étapes successives dans la colonisation de terrains apparemment inoccupés et disponibles à l'accueil de sépultures. Tout porte à croire que le point d'origine de l'aire sépulcrale se trouve être un enclos fondé au tournant de notre ère à peu près au centre de l'espace fouillé (Fig. 20).

Au cours du I^er^ siècle ap. J.-C., le processus d'expansion va s'opérer par propagation autour de l'enclos primitif, d'une part et par annexion de la partie orientale du site, d'autre part. Si le mouvement est probablement bien amorcé un peu avant le milieu du siècle, nous ne sommes pas en mesure de retracer étape par étape les phases précises de développement, ni de restituer l'ordre d'apparition de chaque groupe de tombes. Un fossé étiré sur une centaine de mètres vers le nord, constituait alors une limite forte à la dispersion des tombes vers l'ouest, à l'exception de quelques tombes de nourrissons identifiées à plus d'une centaine de mètres vers l'ouest.

Si ces premiers ensembles continuent à être fréquentés jusqu'à la fin de l'utilisation de la nécropole, on identifie une troisième phase correspondant à l'extension de l'aire funéraire vers l'ouest. La limite formée par le fossé occidental est alors transgressée avec l'implantation de deux grands enclos dans la seconde moitié ou la fin du II^e^ siècle (Fig. 23).

St. Venault

Fig. 23. Angle sud-est d'un des grands enclos fermé par un fossé. Cliché équipe de fouille, Inrap.

L'organisation spatiale de la nécropole

La disposition aléatoire des sépultures, orientées suivant des axes divergents et se recoupant parfois même entre elles, renvoie l'image d'un cimetière désorganisé. Cependant, une analyse spatiale à plus petite échelle rend perceptible une gestion raisonnée de l'espace. La nécropole devait notamment se structurer autour d'axes de circulation, comme en témoignent des bandes vides entre deux enclos ou des alignements contraints de sépultures (Fig. 21 et 22). Mais surtout, le parallélisme observé entre les fossés et certains alignements de structures, la perpendicularité du plan dans lequel s'inscrivent ces principaux tracés, ainsi que la régularité des quadrilatères formés par les enclos suggèrent une organisation spatiale selon un système orthogonal plus ou moins strict.

Si la mise en évidence d'une trame parcellaire dans l'organisation d'un cimetière est rare, notamment en raison du fait qu'il faille disposer d'une vision extensive de l'aire sépulcrale, quelques sites en ont tout de même livré des exemples comme celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), où les concessions funéraires s'intégraient dans le cadastre B d'Orange, ou encore celui de Sainte-Barbe, à Marseille, où des bornes mentionnant les dimensions des enclos en pied ont pu fonctionner comme des indicateurs de propriétés. Quelques pierres sculptées de petite dimension, trouvées sur le site de Pont-L'Evêque et dont la fonction demeure indéterminée, auraient notamment pu jouer ce rôle (Fig. 24).

A Autun, un tel système ne semble concerner que les tombes apparues avant le milieu du II^e^ siècle ; les deux grands enclos implantés plus tardivement à l'ouest, qui sont alignés sur leur flanc méridional contre un axe d'orientation divergent du reste du site, constituent des blocs autonomes fonctionnant indépendamment. Les autres ensembles de tombes paraissent en revanche s'inscrire dans un repère orthogonal dont les axes sont orientés 20 degrés et 110 degrés vers l'est par rapport au nord géographique (Fig. 25).

Fig. 24. Bloc cylindrique grossièrement taillé qui, s'il n'appartient pas à l'architecture d'un monument funéraire, a pu servir de borne délimitant une concession funéraire (hauteur environ 35 cm). Cliché L. De Cargouët, Inrap.

Fig. 25. Restitution du système supposé de découpage de l'espace. DAO St. Venault, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 22-23
20/04/2016 13:52

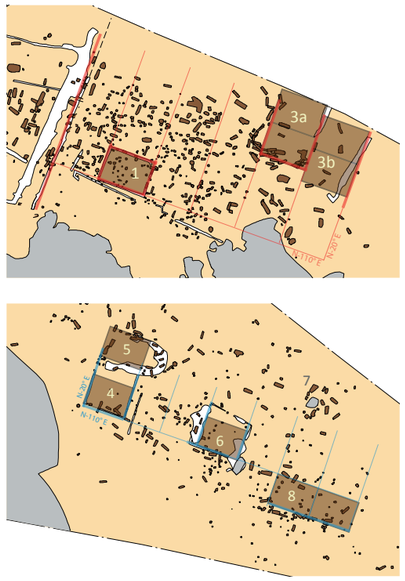

Fig. 26. Détails des deux zones présentant des vestiges de trames parcellaires. DAO St. Venault, Inrap.

Alors que les axes est-ouest peinent à trouver des correspondances archéologiques tangibles, les axes nord-sud s'ajustent avec davantage de succès sur plusieurs tracés conservés au sol. Même si la superposition n'est pas toujours exacte, la distance constante entre chaque axe et la répétition régulière des intervalles ne peut être fortuite, d'autant que l'écart mesuré équivaut à 40 pieds romains (12 m). A titre de comparaison, certains enclos du site de Saint-Paul-Trois-Châteaux se calquaient sur un module de 42 pieds de long.

Cependant le rythme d'implantation de ces axes n'est pas assez régulier pour intégrer l'ensemble de l'espace considéré dans un repère unique puisqu'un décalage de 4 m est observé entre les axes situés à l'est (en bleu) et ceux à l'ouest (en rouge). Aussi, force est de constater qu'il devait exister deux systèmes de découpages de l'espace indépendants mais à la trame parallèle et à la largeur de maille comparable (Fig. 26).

Ces observations nous renvoient l'image d'un système parcellaire organisé qui nous échappe dans ses détails. Si chaque enclos ou groupe de sépultures est contraint par une trame sous-jacente, il n'est pas dit que toute la surface était subdivisée en parcelles. Seules quelques mailles ont pu être matérialisées au sol, l'organisation des tombes autour étant plus aléatoire.

La place centrale occupée par l'enclos augustéen, son intégration parfaite dans le dispositif et le fait qu'il n'y ait pas d'autre foyer d'occupation plus ancien, sont autant de critères qui invitent à s'interroger sur le rôle qu'il a pu jouer dans la genèse du système de subdivision, notamment comme point d'origine à la projection des axes du pôle occidental et comme mesure de référence pour la taille de la maille dont la superficie, égale à 105 m², correspond à un douzième d'*actus quadratus* (mesure de surface romaine équivalente à 1260 m²).

Quoiqu'il en soit, ce système résulte d'un programme planifié conçu sans doute relativement tôt et appliqué peut-être en deux fois si l'on veut expliquer le décalage observé à l'est. Ce parcellaire pourrait s'intégrer dans un système cadastral primitif mis en place provisoirement au moment de la fondation de la ville d'Autun avant que ne soit définitivement appliqué un système divergeant dès le début du I^er^ siècle ap. J.-C. C'est ce que tend à montrer une fouille récente située *intra muros* (Faubourg d'Arroux) qui a livré des bâtiments et un segment de voie datés de la période augustéenne dont les orientations sont comparables à celle suivies par la trame de la nécropole (Fig. 27).

Ce maillage permettait de délimiter des lots dont la taille était, sinon équivalente, basée sur un module commun. Chaque lot, ou enclos, dont certains sont encore matérialisés au sol, pourrait être ainsi interprété comme une concession funéraire privée. Le découpage rationnel de l'espace en parcelles de taille égale devait sans nul doute procéder d'une démarche commerciale, l'acquéreur étant assuré de l'emplacement et des dimensions du lot choisi.

St. Venault

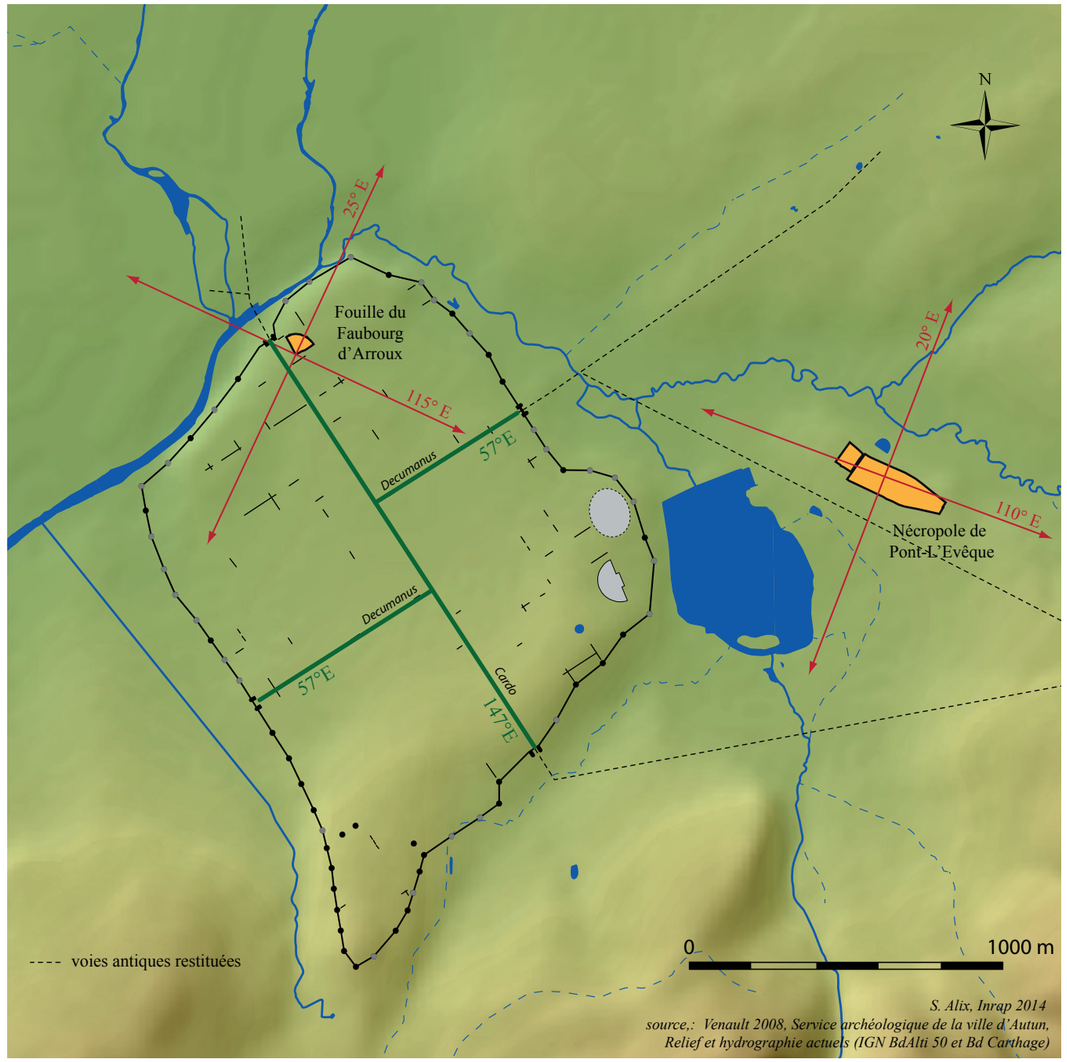

Fig. 27. Comparaison des axes de structuration de l'espace entre l'époque augustéenne et tibérienne. St. Venault, St. Alix, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 24-25 20/04/2016 13:52

Fig. 28. Évocation des vestiges du mausolée autrefois appelé « temple de Pluton » qui s'élevait au sein de la nécropole du Breuil d'Arroux. Ce type de mausolée circulaire est réputé dater de l'époque augustéenne. La porte d'Arroux est visible au second plan.Gravure d'après un dessin de N.-M. Joubert, 1802. Archives de la Société Eduenne.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

SOCIOLOGIE D'UNE POPULATION

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 26-27 20/04/2016 13:52

Fig. 29. Détail de l'ensemble 1. DAO St. Venault, Inrap.

Fig. 30. Détail des ensembles 3 et 3b. DAO St. Venault, Inrap.

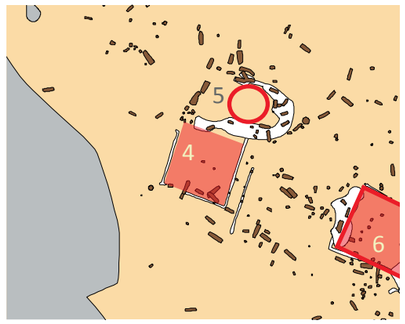

Fig. 31. Détail des ensembles 4 et 5. DAO St. Venault, Inrap.

Les traces discrètes d'une élite sociale

Si l'on peut convenir que l'espace a pu être subdivisé de manière rationnelle pour faciliter la délimitation des concessions privées, il est frappant de voir à quel point chaque espace identifié contient un très faible nombre de tombes, sinon aucune.
En effet, excepté l'enclos augustéen qui a clairement accueilli plusieurs sépultures, les autres parcelles, identifiées d'après un module comparable, s'illustrent surtout par leur très faible taux d'occupation. A l'ouest, dans l'ensemble 3a, ce sont seulement deux fosses à inhumation qui occupent la zone centrale, quant à l'ensemble 3b, il ne comprend que quatre fosses oblongues dispersées dans un axe longitudinal médian, dont l'identification comme sépulture n'est d'ailleurs pas toujours assurée (Fig. 30 et 34).

A l'est, les ensembles 4 et 6 sont occupés exclusivement par cinq petites fosses. Ne contenant aucun ossement brûlé, mais seulement des tessons de céramique, essentiellement des assemblages de panses d'amphores, l'interprétation de ces structures est sujette à caution. S'il ne s'agit pas dans quelques cas de tombes de nourrissons, il pourrait alors s'agir de débris de récipients enfouis après la célébration de cérémonies religieuses. Enfin, le cas de l'ensemble 5 est plus édifiant encore, puisqu'à cet endroit, l'aire circonscrite est totalement vide (Fig. 31).

L'existence de lieux sans sépulture, réservés à un usage spécifique, est un fait connu dans les nécropoles du monde romain, notamment grâce à un célèbre manuscrit reproduisant les décisions testamentaires d'un riche Lingon (habitant de la région de Langres) décédé entre la fin du I^er^ et le début du III^e^ siècle. Le défunt avait prévu la mise en œuvre d'installations conséquentes autour du tombeau : verger, bassin, exèdre, salle pour la célébration des banquets, le tout fermé par un muret en pierre. Si les textes et le droit romain rendent incontestablement compte de tels dispositifs, l'archéologie peine en revanche à les mettre en évidence. Il n'est pas impossible que certains des ensembles mis au jour à Pont-l'Evêque aient pu être utilisés de la sorte, mais comment expliquer alors la forte attraction qu'exercent dans bien des cas ces espaces sur les tombes environnantes ?

On constate en effet qu'un grand nombre de tombes sont venues se placer contre ou sur les limites des parcelles, certains espaces se définissant davantage par les sépultures qui les entourent que par celles qu'ils englobent. Le cas se vérifie pour les ensembles 3a et 5 et dans une moindre mesure pour le lot 6 (Fig. 30, 31 et 32). Dans l'exemple de l'ensemble 3a, une vingtaine d'inhumations se concentrent de manière si dense qu'elles décrivent, en le contournant, l'angle d'un quadrilatère. De tels exemples de regroupement sont connus pour les époques gauloises autour de tombes fondatrices et ils ne sont pas non plus sans rappeler les phénomènes d'agrégats autour de personnages saints des époques médiévales.

Dans le cas présent, l'hypothèse de l'existence passée d'une sépulture attribuée à un individu privilégié peut être avancée : un éminent chef de famille entouré de ses proches et de sa descendance, à moins que les sujets périphériques ne correspondent à une population servile ou placée sous sa dépendance (affranchis). Si on se réfère encore une fois au testament du riche propriétaire lingon, il réclame non seulement à ce qu'aucun autre défunt ne soit enterré dans sa concession, ce qui est une préoccupation courante des élites romaines, mais surtout il insiste sur le fait qu'aucun corps ne soit déposé même à proximité de l'enclos, ce qui laisse imaginer que cette pratique devait être, sinon fréquente, assez répandue.

Aussi peut-on légitimement se demander si certains de ces espaces n'auraient pas accueilli des monuments funéraires dont la tombe fondatrice aurait totalement disparu ? Ce pourrait être le cas de l'ensemble 5 dont l'emprise est délimitée par une dépression du sol en forme d'arc. Ce tracé curviligne pourrait trahir la présence d'une butte artificielle en terre qui ne serait pas sans rappeler des mausolées circulaires attestés à Autun pour l'époque augustéenne (Fig. 28) mais sous forme maçonnée cette fois. Dans ce cas précis, la tombe installée au centre du tertre, à une altitude sensiblement plus élevée que les sols alentours, est bien souvent dégradée par les labours alors que celles en périphérie, stratigraphiquement plus profondes, échappent à la destruction totale.

Dans les espaces quadrangulaires, le tombeau individuel pouvait se matérialiser par un simple enclos en matériaux périssables (piquets, paroi clayonnée, haie) et, on l'a vu, il est probable que certaines parcelles étaient vouées à d'autres usages. Quoi qu'il en soit, l'absence de preuve n'étant pas la preuve de l'absence, nous ne pouvons exclure l'hypothèse que des concessions privées ont pu être destinées initialement à recevoir un seul défunt dont la tombe pouvait être signalée par une structure plus ou moins ostentatoire. Notons l'existence d'un massif de fondation de plan carré, de deux mètres de côté, en périphérie occidentale du gisement funéraire qui pourrait, à la rigueur, évoquer la présence d'un monument funéraire de taille modeste (Fig. 33). Il est malheureusement non daté.

La présence sur cette nécropole de personnages privilégiés, même marginale en termes d'effectifs, et dont paradoxalement il ne reste de leur sépulture qu'une discrète empreinte au sol, permet de relativiser la perception du profil social que l'on se fait de la population fréquentant les lieux qui, selon les informations fournies par les stèles, serait majoritairement composée d'individus d'origine modeste.

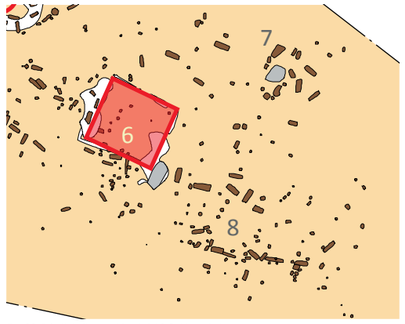

Fig. 32. Détail de l'ensembles 6. DAO St. Venault, Inrap.

Fig. 33. Fondations de plan carré d'environ deux mètres de côté (st. 08-203), peut-être d'un monument funéraire (pile funéraire ?). D'un point de vue régional des vestiges similaires ont été retrouvés sur les nécropoles de Nod-sur-Seine et de Nuits Saint-Georges Les Bolards (Côte-d'Or). Cliché Y. Labaune, SAVA.

St. Venault

Fig. 34. Plan d'interprétation des espaces funéraires. DAO St. Venault, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 28-29
20/04/2016 13:52

Fig. 35. Stèle attribuée à un homme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde surmonté d'un croissant.
Inscription :
DIS MAN
DEC IANV
Di(i)s Man(ibus). | Dec(ius) Ianu(arius). « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Decius Ianuarius ».

Fig. 36. Stèle attribuée à une femme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde surmonté d'un croissant. Une double volute orne le sommet du bloc.
Inscription :
M D
FLAVIA
IVNNA
M(anibus) d(iis). | Flauia| Iunna. « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Flavia Iunna »

Fig. 37. Stèle attribuée à une femme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde. Un croissant est taillé dans un triangle qui évoque le fronton d'un temple.
Inscription :
D M
PACONIA
ACISILA
D(iis) M(anibus). | Paconia | Acisila. « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Paconia Acisila. »

Fig. 38. Stèle attribué à un homme
Inscription :
D M
DI//XTIPMINI
D(iis) M(anibus) | Di[ui]xti, P( ) Mini (filii ?).
« Aux dieux Mânes de Diuixtus, fils de P( ) Minus (?). »

Une population modeste d'origine éduenne

Sur environ 200 stèles, entières et fragmentées, trouvées sur la nécropole de Pont-l'Evêque, quarante-quatre comportent un nom gravé dans la pierre. L'épitaphe est souvent complétée par une dédicace aux dieux Mânes, c'est-à-dire les âmes des ancêtres, abrégée sous la mention DM pour *Diis Manibus*.

Sous le Haut-Empire, tout citoyen romain possède au moins 3 noms (les *tria nomina*) qui permettent de l'identifier : le *praenomen*, à ne pas confondre avec notre prénom actuel, qui est devenu un complément du gentilice, le gentilice (*nomen gentilicium*), qui correspond au nom de famille (gens), et enfin le *cognomen*, qui sous le Haut-Empire est un nom individuel, propre à la personne.

Cette évolution est due à l'augmentation du nombre de citoyens. Jusqu'à l'édit de Caracalla (212), chaque empereur a créé de nouveaux citoyens romains. Ce statut, très honorifique, donnait de moins en moins d'avantages concrets, sauf parfois devant les tribunaux. Le nouveau citoyen, lorsqu'il était désigné, était parrainé par un magistrat (l'empereur dans 95 % des cas, ou le gouverneur, ou son ancien maître dans le cas d'un affranchi) dont il devait adopter le *praenomen* et le *gentilice*. Nous connaissons la liste des gentilices qui étaient disponibles. Donc, si l'un d'entre eux figure sur une stèle, nous pouvons à coup sûr affirmer que le défunt appartenait à une famille qui bénéficiait de la citoyenneté romaine. A Pont-l'Evêque seulement trois stèles comportent chacune un gentilice : *Decius, Flauius* et *Paconius* (Fig. 35, 36, 37). Les deux derniers étant assurément associés à des *cognomina* féminins respectivement *Iunna* et *Acisilia*, le gentilice indique ici que c'est le père ou un ancêtre de la défunte qui avait le statut de citoyen. En l'occurrence, le nom *Flavius* fait directement référence aux empereurs flaviens qui ont régné entre 68 et 96 ap. J.-C., dont l'un d'eux a octroyé la citoyenneté romaine au personnage en question.

Les non-citoyens sont désignés seulement par le *cognomen*, c'est-à-dire le surnom romain, ou bien par un nom unique d'origine étrangère. Il s'agit dans ce cas de pérégrins : des individus libres mais au statut juridique, civil et pénal, inférieur à celui de citoyen. Avec trente-sept stèles comportant juste un nom, on peut considérer que la nécropole de Pont-l'Evêque était principalement fréquentée par les gens du peuple qui composaient la base de la société gallo-romaine. Toutefois, si ces derniers ne pouvaient pas occuper de fonction politique et disposaient d'assez peu de pouvoirs civiques, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils étaient économiquement pauvres. Notamment sur le grand nombre d'artisans représentés, rien ne permet de dire si dans chacun des cas nous sommes face à un modeste travailleur ou à un patron de manufacture, ce dernier souhaitant apparaître avec l'attribut caractéristique de sa profession, en l'occurrence un outil spécifique à l'activité pratiquée.

Les noms nous informent également sur l'origine culturelle des personnes. En l'occurrence dix-sept noms sont identifiés comme étant d'origine gauloise, au nombre desquels on peut citer par exemple : *Camulus, Diuixtus* (Fig. 38), *Eburus, Maiucus, Ribrio* (Fig. 39), *Sacilus, Vsacus*.

En ce qui concerne une éventuelle évolution des noms consécutive à la conquête de la Gaule, rien ne prouve que les Éduens d'Autun aient voulu garder leurs anciens noms pour manifester une quelconque hostilité à Rome ou, au contraire, qu'ils aient pris des noms romains pour afficher leur volonté de plaire aux vainqueurs. Le corpus est trop faible pour répondre à cette question. On note seulement un cas de gentilice avec un surnom celtique et lorsque la filiation est mentionnée, ce qui est rare, on trouve là encore de nombreuses variantes : un père peut présenter un *cognomen* et son fils un nom celtique ; ils peuvent être tous deux porteurs de *cognomina*, ou bien être porteurs de noms celtiques.

St. Venault
d'après S. Deyts et Y. Le Bohec

Clichés L. De Cargouët, Inrap.

Fig. 39. Stèle représentant une femme. Les mains sont posées sur deux cruches.
Inscription :
D RIBRIO M
D(iis) – Ribrio – M(anibus). « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Ribrio. »

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 30-31 20/04/2016 13:52

Les stèles : matériaux, techniques et décor

Le site a livré 79 stèles complètes, 109 fragments ou lot de fragments, l'ensemble du lot étant évalué à 200 individus (estimation minimale approximative). On dénombre 63 cas pour lesquels le sexe a pu être déterminé soit, 34 hommes et 28 femmes ; trois couples sont aussi répertoriés (Fig. 40 et 43). Quatre stèles sont attribuées à des enfants : deux identifiées avec certitude (Fig. 65 et 66) et deux autres éventuelles.

Les formulaires et l'iconographie nous incitent à situer l'ensemble du lot particulièrement homogène dans la première moitié du IIe siècle de notre ère.

La majeure partie des stèles est taillée dans de l'arkose triasique voire dans du grès rhétien. Il existait aussi des stèles en calcaire mais il n'en subsiste pratiquement aucun exemplaire intact : la surface de la pierre a comme fondu au contact prolongé de l'acidité des sols granitiques. À sommet plat, triangulaire ou cintré, les stèles sont taillées dans des blocs souvent irréguliers et à l'équerrage approximatif. Les niches portant des personnages sont généralement peu profondes et leur limite inférieure se confond souvent avec la surface de la pierre, juste dégrossie. Par ailleurs, sur cette portion inférieure destinée tout ou partie à être fichée en terre – qui peut correspondre parfois à la moitié de la hauteur totale du bloc – les coups de pic ou de polka sont généralement laissés vifs (Fig. 41). Ce traitement grossier est grandement imputable à la nature d'une pierre difficile à travailler finement.

Plusieurs stèles rappellent l'architecture des temples sous une forme plus ou moins schématisée. Le sommet est alors traité en fronton ponctué par de petits acrotères (ornement placé sur les toits) (Fig. 39, 42, 55, 64, 67). Sur le monument d'*Aufilia* (Fig. 44), l'encadrement prend même la forme d'un véritable petit temple : des pilastres cannelés avec bases et chapiteaux supportent un tympan couronné d'acrotères. Notons que ces éléments architectoniques peuvent être simplement plaqués sur la partie supérieure de la stèle qui présente alors un sommet plat : le meilleur exemple est offert par la stèle de *Paconia Acisila* (Fig. 37) avec son fronton triangulaire gravé qui abrite un croissant lunaire, de la même façon des volutes ponctuent le portrait féminin de *Blanda* (Fig. 45) ou le croissant lunaire figuré sur la stèle de *Flavia Iunna*.

St. Venault
d'après S. Deyts

Fig. 40. Stèle de couple. L'âge mur de l'homme est illustré par une chevelure clairesemée de part et d'autre du front
Inscription :
VSACI IIICLVS
VSACI (FILIVS), [PRO]CLVS.
« (Ci-gît) Proculus (?), fils d'Usacus. »

Fig. 41. Stèle représentant un homme. Les mains sont ramenées sur la poitrine : la droite serre un gobelet, la gauche ne tient apparemment rien.
Inscription :
IDO ARI
Ido( ), Ari (filius ?). « (Ci-gît) Ido(?), fils d'Ari (?). »

Fig. 42. Stèle représentant une femme. La main droite serre probablement une serviette roulée (mappa).

Clichés L. De Cargouët, Inrap.

Fig. 43. Stèle de couple. La main droite de la femme tient une fleur et sa main gauche le poignet de son époux qui tenait lui-même sans doute un objet. Le bras droit de l'époux passe derrière le cou de sa compagne pour lui poser la main sur l'épaule.

Fig. 44. Stèle attribuée à une femme. Le décor architecturé, particulièrement soigné, s'inspire d'un temple avec pilastres cannelés entre bases et chapiteaux qui portent un entablement couronné par un fronton. A l'intérieur, un très large croissant lunaire en relief au- dessus d'un petit cartouche à queues d'aronde.
Inscription :
AVFI
LIAE
D(iis) [M(anibus)] | Aufi|liae. " Aux dieux Mânes d'Aufilia ", ou : " … À Aufilia ".

Fig. 45. Stèle représentant une femme. La main droite tient un gobelet, la main gauche une serviette plutôt qu'un flacon
Inscription :
D M
BLANDA
D(iis) M(anibus). | Blanda. " Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Blanda ".

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 32-33 20/04/2016 13:52

Fig. 46. Stèle représentant probablement un homme. La main droite, pouce écarté, présente un gobelet pansu ; la main gauche semble simplement posée sur le vêtement.

Fig. 47. Stèle représentant un homme. Sa main droite tient un stylet et la gauche la lanière reliant des tablettes d'écriture.

Fig. 48. Stèle représentant un homme. La main droite tient un gobelet. L'objet dans la main gauche est énigmatique : sa forme pourrait rappeler celle des petites enclumes mobiles ce qui suppose une activité en lien avec la métallurgie.

Les stèles : les types iconographiques

Le répertoire iconographique se divise en deux types principaux : les stèles figurées (64 cas) représentant des hommes, des femmes et parfois des couples et des enfants et les stèles à croissant surmontant un cartouche à queues d'aronde avec une épitaphe (20 cas).

• Les stèles figurées

Dans une niche plus ou moins profonde, le défunt, homme ou femme, est figuré en buste, parfois plus court (Fig. 41) ou plus long que la taille. Seul un homme (Fig. 46) ainsi que trois enfants (Fig. 66 et 67) sur les quatre identifiés sont représentés en pied. Plus que dans l'adoption de la mode latine – l'usage est quasi systématique en Italie – cette constante dans la représentation en buste trouve sa source dans la nature de la pierre, le grès, qui se prête mal aux subtilités de la sculpture (Fig. 46).

Les défunts sont de face, généralement dans une niche peu creusée qui semble parfois étroite pour la représentation (Fig. 47). Sur la plupart des visages, les traits sont simplifiés : des yeux globuleux, plus ou moins détachés par la ligne de l'arcade sourcilière, un nez droit ou triangulaire bien marqué (Fig. 47). La bouche, souvent petite, est parfois à peine visible, indiquée par une simple incision (Fig. 48).

L'habillement est des plus simples : il s'agit d'un manteau, traité uniformément pour les hommes et pour les femmes. À encolure étroite ou large, il est le plus souvent indiqué par des incisions plus ou moins rapides, peu profondes, sur la poitrine ou les épaules afin de suggérer un mouvement du tissu (Fig. 49 et 54). Si ces incisions peuvent être harmonieuses et rendre l'ampleur du tissu, elles peuvent aussi être gauches et peu réalistes (Fig. 39 et 64). Parfois, le bord d'une tunique apparaît à l'encolure. Mais l'accent est mis, systématiquement, sur la large ouverture des manches d'où sortent les avant-bras, ce qui met en valeur les gestes des défunts.

Fig. 49. Stèle représentant un homme. La main droite tient un gobelet et la main gauche un marteau à panne fine rappelant ceux utilisés pour travailler le métal.

Clichés L. De Cargouët, Inrap.

• Les stèles au croissant

Ce type se caractérise par la présence d'un croissant couché plus ou moins ouvert aux extrémités pointées vers le haut (Fig. 44 et 50). Ce signe peut être ponctué d'une rosace (Fig. 51, 52 et 53) ou d'une croix (Fig. 37). Le nom du défunt se trouve généralement en dessous, porté en lettres cursives sur un cartouche à queues d'aronde. Ce symbole est une évocation du croissant de lune dit en berceau, phénomène astronomique rare qui a retenu l'attention des anciens. La Lune était pour les Gaulois et les Romains, tout comme pour de nombreux autres peuples, considérée comme une divinité. La chute sur l'horizon exprimait sans doute le déclin, suivi par une renaissance. La Lune était donc à la fois le séjour des âmes mortes et un symbole de mort et d'espoir : il y avait une vie après la mort.

Cette série vient grossir le nombre d'exemplaires du même type principalement recensés dans les fouilles anciennes du site. Les stèles au croissant sont en effet exceptionnelles dans les autres nécropoles d'Autun et dans le reste du pays éduen Ce choix de se faire inhumer précisément dans la nécropole de Pont-l'Evêque, dans une tombe marquée par ce type spécifique de stèle, trahit peut-être un regroupement de population sur des critères qui restent difficiles à préciser. Ce symbole rapproche la production d'Autun à celle comparable des Bituriges voisins, plus à l'ouest (région de Bourges).

St. Venault
d'après S. Deyts et Y. Le Bohec

Fig. 50. Stèle attribuée à une femme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde surmonté d'un croissant.
Inscription :
D M
IVNA
D(iis) M(anibus). Iuna. " Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Iuna ".

Fig. 51. Stèle attribuée à un homme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde surmonté d'un croissant orné d'une rosace.
Inscription :
D M
ARCVRNVS
COTVBINI
D(iis) M(anibus). | Arcurnus, | Cotubini (filius). " Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Arcurnus, (fils) de Cotubinus ".

Fig. 52. Stèle avec cartouche à queue d'aronde surmonté d'un croissant orné d'une rosace. L'inscription a disparu.

Fig. 53. Stèle probablement attribuée à une femme. L'épitaphe est inscrite dans un cartouche en queue d'aronde surmonté d'un croissant orné d'une rosace.
Inscription :
SVAIV
IIIIA
Sua[d]u[gen]a (?). " (Ci-gît) Suadugena (?) ".

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 34-35
20/04/2016 13:52

Fig. 54. Stèle représentant une femme. La main droite ramenée sur la poitrine tient un gobelet. La main gauche est repliée sur une quenouille et son fuseau figurés en léger décalage pour présenter avec précision les deux éléments du filage.
Inscription :
D RICLA
D M
[Hila]ricla. | D(iis) M(anibus). « Aux Dieux Mânes. (Ci-gît) [Hila]ricla. »

Fig. 55. Stèle représentant une femme. La main droite, baissée (surface brisée) tenait une cruche par son anse ; la main gauche levée présente semble-t-il une serviette pliée.
Inscription :
MONI
MAMMIIIA…CI…
Moni(mentum) Mammi(l)ia(nae), (… ci […filia)] « Monument (funéraire) de Mammiliana, fille de… ».

Fig. 56. Stèle représentant une femme. La main droite tient une serviette roulée (plutôt qu'un flacon). La main gauche pourrait présenter un miroir.

Portraits de femmes

Vingt-huit stèles entières ou fragmentées sont attribuées à des femmes. Elles sont essentiellement reconnaissables par leur coiffure stéréotypée qui répond aux modes en vigueur à l'époque. Ainsi, l'on distingue trois à quatre modèles déclinés de la coiffure dite en bandeaux : bandeaux tirés (Fig. 54) ou bouffants et larges, couronnés par deux petites tresses sur le sommet de la tête (stèle de *Pacata*, Fig. 57), bandeaux « pyramidants » de *Ribrio* (Fig. 39), bandeaux de grosses mèches ou de boucles aplaties sur le sommet de la tête (*Valeria)* ou terminées par un nœud (*Blanda*, Fig. 45). On peut déterminer une dernière catégorie, celle de la coiffure mi-longue, apparemment plus simple, qui encadre le visage.

La stèle Mammilia (Fig. 55) offre un bon exemple de mode impériale : deux rangées de boucles lourdes enroulées sur elles-mêmes forment une sorte de diadème apprêté qui n'est pas sans évoquer les montages de coiffures d'impératrices de la première moitié du II^e^ siècle après J.-C., comme Faustine l'aînée ou Sabine.

A Pont-l'Evêque comme ailleurs, on recense peu d'objets exclusivement attribués aux femmes. Les objets de toilette ou de parure font même défaut, sauf peut-être dans un cas où la main gauche de la défunte pourrait tenir un miroir rond (Fig. 56). Si les tâches domestiques sont rarement illustrées, on note par deux fois l'évocation de l'activité de filage avec la représentation d'un fuseau et d'une quenouille (Fig. 54).

La présence sur une stèle de deux grandes cruches au pied de la figure de la défunte (Fig. 39) peut s'expliquer de diverses manières : production et/ou commerce de ce type de récipient, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement de l'exercice de l'activité d'aubergiste ?

Enfin, tout comme les hommes, elles tiennent un gobelet, le *poculum*, symbole à lui seul du banquet funéraire auquel est parfois associé, dans l'autre main, une serviette, la *mappa*, pliée ou roulée (Fig. 45).

St. Venault
d'après S. Deyts

Fig. 57. Stèle représentant une femme. La main droite tient sans doute un gobelet ; la main gauche probablement le haut d'un flacon.
Inscription :
M D PACATA
M(anibus) d(iis). Pacata. « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Pacata. »

Clichés L. De Cargouët, Inrap.

Des métiers et des hommes

La majorité des hommes sont reconnaissables grâce au port de la barbe et de la moustache. Si certains visages se distinguent par la finesse du rendu qui leur confère une certaine forme de réalisme (Fig. 58, 61 et 64), d'autres sont si ressemblants (Fig. 47) que l'on peut légitimement se demander si nous ne sommes pas face à une production standardisée issue d'un même atelier. Des visages imberbes, exceptionnels au sein du corpus (Fig. 43), se rapportent à des sujets sans doute plus jeunes que la moyenne, tandis qu'un front ou des tempes dégarnis (Fig.40 et 58) marqueraient un âge plus avancé.

Les attributs des corps de métier

Outre le traditionnel gobelet, quelques défunts tiennent également des outils en main (Fig. 48, 49, 58, 59, 61, 63 et 64). Le marteau plus fréquemment représenté est utilisé par différents corps de métiers. Figuré seul, c'est sa forme qui permet d'identifier l'activité pratiquée : le gros marteau-têtu est clairement l'outil du tailleur de pierre (Fig. 63), quant au petit marteau pointu il désigne davantage les artisans bronziers et autres dinandiers (Fig. 59, et peut-être Fig. 49 et 64). Accompagné d'une pince, il semble plutôt avoir été utilisé par un forgeron (Fig. 58 et 60).

Plus rares sont les forces, c'est-à-dire la paire de ciseaux à larges lames utilisée pour tondre la laine, dont un exemplaire a été déposé dans une tombe à crémation d'époque augustéenne après avoir été exposé sur le bûcher. Ce type d'outil est identifié sans équivoque sur la stèle d'un individu qui, plus que son savoir-faire, cherchait peut-être à rappeler la branche d'activité dans laquelle il exerçait son négoce (Fig. 61).

St. Venault
d'après S. Deyts

Fig. 58. Stèle représentant un homme. La main droite tient un marteau à panne carrée. La main gauche porte une pince. Artisan du métal.

Fig. 59. Stèle représentant un homme en action en train de marteler un vase en métal. Artisan bronzier, dinandier.

Fig. 60. Représentation d'une paire de pinces utilisée pour le travail du métal.

Fig. 61. Stèle représentant un homme. La main droite levée présente un gobelet; la gauche tient un grand ciseau à larges lames plates : des forces utilisées pour tailler la laine. Artisan.
Inscription :
LOLLIANNVI/
D M
DOMI
Lollian<n>u(s), | – D(iis) M(anibus). – | Domi [f(ilius)]. « Aux dieux Mânes. (Ci-gît) Lollianus, fils de Domus. »

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 36-37
20/04/2016 13:52

Fig. 62. Stèle représentant un homme. La main droite tient un gobelet et la gauche un objet sphérique.

Fig. 63. Stèle représentant un homme. La main droite tient un gobelet et la main gauche un outil comparable à un marteau têtu de carrier.

Fig. 64. Stèle représentant un homme. La main droite, levée, présente un marteau mince à panne pointue ; la main gauche est simplement repliée sur le vêtement. Sculpteur de pierre ou dinandier.
Inscription :
EBVRI
D M
Eburi | d(iis) M(anibus). « Aux dieux Mânes d'Eburus. »

Clichés L. De Cargouët, Inrap.

Au registre des enfants

Si de nombreuses tuiles contenant très probablement des corps de nouveaux nés ont été trouvées éparpillées sur le site, rares en revanche sont les stèles sur lesquelles on peut clairement reconnaître un enfant. Seules cinq sont potentiellement attribuées à des garçons ou filles en bas âge (Fig. 65, 66 et 67). Quatre sont figurés en pied, ce qui les distingue déjà des défunts adultes. Une seule stèle livre un nom latin qui est très banal : *SECVNDINUS* (Fig. 65).

Par convention, les enfants sont accompagnés de leurs animaux favoris en l'occurrence le chien ou l'oiseau, parfois les deux à la fois. Ces derniers sont sculptés de face ou de profil dans des attitudes plus ou moins dynamiques. Les enfants portent une tunique et peuvent tenir divers attributs dans les mains : un gobelet comme les adultes mais aussi un objet emblématique des phases d'apprentissage et d'éducation que sont les tablettes d'écriture (plaques de bois, creusées pour contenir de la cire, reliées entre elles par un lien à la manière d'un livre).

Un des jeunes exhibe sur le torse un médaillon fixé en sautoir par des bandelettes croisées (Fig. 66). Si l'on connaît d'autres exemples de stèles d'enfants comportant un médaillon notamment à Auxerre et Dijon, ce type de pendentif est également représenté sur des statuettes d'enfants provenant de contextes cultuels tels les sanctuaires des Sources-de-la-Seine (Côte-d'Or) et de Ménestreau (Nièvre). Il pourrait s'agir de rondelles en bois de cerfs, dont des exemplaires produits en séries ont été notamment retrouvés dans les agglomérations antiques d'Alésia et Vertault (Côte-d'Or). Ces objets devaient être chargés des valeurs symboliques attribuées généralement au cerf qui incarne force, vitalité et virilité en raison de la repousse annuelle de ses bois. Interprétés comme des talismans ou des amulettes protectrices, ces médaillons devaient très probablement accompagner les enfants durant leur croissance.

St. Venault
d'après S. Deyts

Fig. 65. Stèle représentant un enfant (garçon). La main droite tient un gobelet, la gauche caresse un chien de profil.
Inscription :
SECVNDINVS
Secundinus. " (Ci-gît) Secundinus ".

Fig. 66. Stèle représentant un enfant (sexe indéterminé). La main droite est posée sur la tête d'un chien présenté de face ; la main gauche est brisée. Un médaillon porté en sautoir est figuré sur le torse.

Fig. 67. Stèle représentant un enfant (sexe indéterminé). Sur la main droite est posé un oiseau à long cou ; un chien placé de face se tient au pied. La main gauche baissée est plaquée sur des tablettes à écrire.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 38-39
20/04/2016 13:52

Fig 68. Évocation de la nécropole vue depuis le sud-ouest. Dessin F. Gauchet, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 40-41
20/04/2016 13:52

Repères sur les pratiques funéraires en Gaule romaine

Fig. 69. Vue générale de la tombe d'enfant 08-267 en cours de fouille. Cliché Y. Labaune, SAVA.

Fig. 70. Vue de détail d'un col de récipient retaillé pour servir peut-être de conduit à libations. Cliché Y. Labaune, SAVA.

Durant l'Antiquité, les pratiques funéraires et gestes liés à la mort apparaissent comme multiples. Ils commencent dès le décès du défunt, se poursuivent après l'enterrement, et se prolongent ensuite dans le temps par des cérémonies commémoratives.

La mort est envisagée dans la société romaine comme une souillure qui affecte les proches et la maison du défunt qui deviennent ainsi funestes (*familia funesta*). Ainsi, la succession des rituels, codifiés, pratiqués autour de la mort, visent avant tout à purifier progressivement la famille.

Parallèlement, il convient de respecter la dignité du mort et de le préserver des forces néfastes. Les âmes défuntes (les « Mânes ») sont ainsi honorées en tant qu'entités protectrices de la famille ; elles font l'objet d'un culte domestique, célébré notamment au cours de fêtes annuelles.

Ainsi, avant et pendant les funérailles, tout est mis en œuvre pour identifier le groupe familial (ou social) comme souillé et mettre en garde les vivants de cet état par une série de signes de distanciation, et surtout d'opposition entre les deux mondes de la vie et de la mort : signalétique sur la maison du défunt (branche de cyprès accrochée), contexte mélodique particulier (opposition silence/bruit), exposition du défunt, présence de lumière (lampes ou torches) autour du corps symbolisant le monde de la nuit par opposition au jour des vivants, port de vêtements de deuil spécifiques, port des armes à l'envers, etc.

Les différents événements précédant la mise en terre sont difficiles à appréhender par l'archéologie ; les sources écrites sont ici d'un grand secours. Le mort, lavé, parfumé et habillé, est d'abord veillé dans sa maison, des signes extérieurs indiquant aux passants la présence d'un défunt. Il est ensuite transporté sur son lit funéraire jusqu'à son premier lieu de dépôt lors d'une cérémonie de translation ou cortège (*funus translaticium*). Il pourra ensuite être soit inhumé (enterré dans la terre dans différents types de contenants), soit brûlé puis ses restes enterrés (crémation).

Les différents gestes exécutés durant la cérémonie entendent racheter la famille funeste et séparer les deux mondes. Une première étape de la purification, un banquet sacrificiel (*silicernium*) est partagé entre la famille, le défunt et les divinités. Là encore la distinction entre le mort et les vivants doit rester nette dans les manières de manger (à table pour les vivants, dépôt sur le bûcher ou dans la tombe pour le défunt). La vaisselle utilisée pour ce repas est détruite, sur le bûcher notamment. Le banquet rend la famille à la communauté des vivants. Des libations purificatrices aux Mânes sont aussi pratiquées sur le bûcher et dans la tombe.

D'autres gestes sont documentés notamment par l'archéologie. Dans les inhumations surtout, une monnaie est souvent retrouvée au niveau de la tête du défunt : elle est souvent interprétée comme paiement destiné à Charon pour assurer un passage vers le monde des morts.
L'archéologie a aussi permis de mettre en évidence une pratique en lien notamment avec la fête annuelle des morts (*Parentalia*) au cours de laquelle des torches ou des lampes sont allumées sur les tombes et un repas partagé entre le mort et les vivants. Si ces derniers mangent à table, le mort reçoit sa part à même le sol (libation) ou grâce aux conduits aménagés dans la sépulture (crémation ou inhumations). L'opposition vivant/mort reste marquée au cours de ces commémorations d'où l'abandon sur place ou dans l'espace des nécropoles de grandes quantités de vases, à liquide principalement. Malgré l'arasement du site, au moins deux cas de canal de libation, façonné dans un col de cruche ou d'amphore, sont conservés sur la nécropole de Pont l'Evêque (Fig. 69 et 70).

C. Fossurier
et
A. Ahü-Delor

Fig. 71. Autel retrouvé à Pont-l'Evêque composé d'un corps rectangulaire et d'un couronnement. Au sommet, des coussinets encadrent une large cuvette ovale qui a gardé des traces noirâtres de son utilisation.
Opera| ri(u)s | Sacilus, | lapida(rius). « (Ci-git) l'ouvrier tailleur de pierre Sacilus. »
Cliché L. De Cargouët, Inrap.

Fig. 72. Fragment de stèle funéraire retrouvée à Pont-l'Evêque : une table de forme incurvée y est figurée sur un trépied. Les pieds du support sont galbés comme le sont généralement les trépieds métalliques de service dans les maisons. Sur la table sont placés deux récipients apparemment remplis. À l'origine, ce trépied devrait être figuré à côté d'un personnage. Évocation exceptionnelle en pays éduen du banquet funéraire. Cliché L. De Cargouët, Inrap.

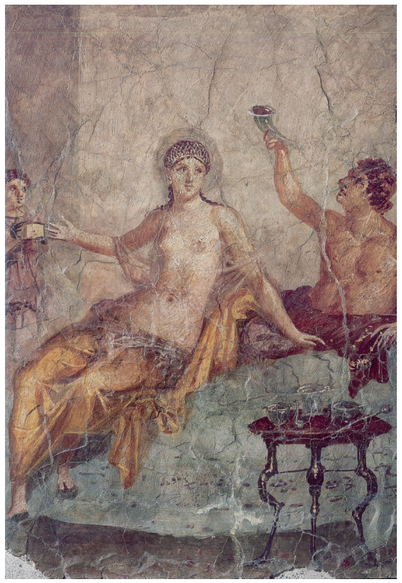

Fig. 73. Fresque d'Herculanum représentant une scène d'un banquet, une table analogue à celle de la stèle fig. 72 est visible au premier plan. Robert Paul Life and Death in Pompeii and Herculanum. *Londres, 2013. Ed. The british Museum Press, Fig. 266 - p. 229.*

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 42-43
20/04/2016 13:52

Fig. 74. Évocation d'une cérémonie de libation autour d'un bûcher funéraire. Au second plan d'anciennes fosses de crémation excavées et partiellement rebouchées. Dessin F. Gauchet, Inrap.

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

LA CRÉMATION : GESTES ET VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 44-45 20/04/2016 13:53

Fig. 75. Buste en terre cuite (hauteur 26 cm) découvert à l'emplacement des bûchers. Il se caractérise par ses dimensions importantes et par une coiffure formant un diadème semi-circulaire. La production de bustes comparables à celui-ci est attestée dans l'Allier et ailleurs en Saône-et-Loire à la fin du Ier siècle de notre ère. Cliché Y. Labaune, SAVA.

Fig. 76. Figurine en terre cuite blanche représentant un coq, présentant des traces de combustion, retrouvée à l'emplacement des bûchers. Cliché L. De Cargouët, Inrap

*Fig. 77. Buste en terre cuite retrouvé à l'emplacement des bûchers.
Cliché L. De Cargouët, Inrap*

Les pratiques autour du bûcher funéraire

Les vestiges matériels exhumés par l'archéologie sur la nécropole d'Autun sont, comme cela est fréquemment le cas, les uniques données disponibles pour connaitre et comprendre la gestuelle mise en œuvre lors des funérailles et notamment au cours de la crémation. Ces pratiques sont ainsi déduites de l'analyse des vestiges découverts sur les bûchers, mais aussi dans les tombes et les structures annexes en lien avec le nettoyage des aires de crémation, ou le dépôt d'offrandes durant les cérémonies commémoratives.

A Autun, les bûchers se sont révélés complexes à fouiller car ils étaient mêlés les uns aux autres. Quelques observations ont pu être effectuées et elles ne se démarquent pas des comparaisons dans le monde romain. Les crémations semblent avoir lieu sur toute la période d'utilisation de la nécropole mais elles paraissent plus fréquentes aux périodes les plus anciennes. La température de crémation va de 700 à 1000°C, ce qui est habituel. Dans les rares cas observables, pratiquement seuls des adultes ont été brûlés. Le corps du défunt était généralement accompagné sur le bûcher de denrées alimentaires, boissons, huiles parfumées… contenus dans de la vaisselle en verre et en terre cuite, et probablement aussi dans des récipients en bois ou vannerie. Les objets personnels portés par le mort se trouvaient également sur le bûcher, tels des accessoires vestimentaires dont il ne reste que les pièces métalliques comme les fibules, anneaux, clous de chaussures. Des figurines en terre cuite blanche pouvaient enfin être déposées près du corps (quelques exemples : fig. 75, 76 et 77).

La quantité de ces différents dépôts reste difficile à estimer à Pont l'Evêque ; le caractère collectif de certaines structures de crémation, et des zones de nettoyage de celles-ci, est assuré et la disparition totale de certains matériaux est impossible à préciser. Il semblerait qu'à l'extrême fin du Ier siècle avant J.-C. (enclos 1), les assemblages par bûcher funéraire pouvaient recenser jusqu'à une quinzaine de récipients céramiques, avec une moyenne de 4 ou 5 exemplaires conservés. Le mort participe au repas funéraire avec ses proches : la vaisselle était alors installée sur la plateforme du bûcher (dépôt primaire) et brûlée avec le corps du défunt. Il s'agit alors de vases d'usage courant, comparables à ceux découverts sur les sites d'habitats domestiques contemporains, souvent produits régionalement et sans caractère ostentatoire notoire. De la vaisselle usagée semble même avoir été disposée parmi les accessoires du banquet.

A la période augustéenne, comme à la fin du Ier siècle ou au début du IIe siècle après J.-C., la majorité des vases installés sur le bûcher assurent des fonctions alimentaires. La vaisselle fine est favorisée. Ces pièces correspondaient soit à des récipients de présentation sur la table soit à des pièces de consommation individuelle. Les vases de petite taille ont été privilégiés lors des crémations à Autun. La vaisselle à liquide est presque exclusivement représentée par des cruches et de petites amphores ; les gobelets à boire sont rares. La vaisselle utilisée par les vivants lors du repas sacrificiel devait être rejetée dans les flammes du bûcher, ou à proximité, puisque souillée par la mort.

Parmi le mobilier isolé dans les nappes charbonneuses, consécutives notamment au nettoyage des zones de crémation, une grande quantité de cruches rejetées sur les bûchers en fin de crémation ou après refroidissement de celui-ci a été retrouvée. Ces vases ont pu servir à nettoyer les os avant dépôt dans l'urne, ou alors ont pu être utilisés lors de libations pratiquées sur les cendres du bûcher. Il est possible qu'une partie de ce mobilier exempt de traces de chauffe résulte aussi de commémorations ultérieures, faites par la famille en hommage au mort et rejeté dans ces nappes sciemment, ou lors de phase de nettoyage du site, au même titre que les stèles.

C. Fossurier
et
A. Ahü-Delor

Les témoins archéologiques des bûchers

Au sud, la nécropole est bordée par une vaste aire charbonneuse partiellement dégagée sur 5500 m² (Fig. 78 et 81). Ce secteur, qui n'a pas bénéficié de tous les moyens nécessaires à son étude complète, fut appréhendé seulement à travers plusieurs tranchées de sondage transversales. Celles-ci ont montré que la nappe charbonneuse de surface était formée du recoupement et de la juxtaposition de grandes fosses dont la fonction et l'origine demeurent sujettes à caution. La mise en évidence de profils en gradins et de creusements à fond plat et bords verticaux, contenant encore parfois des ossements brûlés, autorise à poser l'hypothèse que certaines soient le fruit de l'installation successive de plusieurs bûchers dits « en fosse », c'est-à-dire dont l'échafaudage de bois est posé au-dessus d'une fosse oblongue (Fig. 74, 79, 80 et 82).

Leur multiplication sur un espace limité aurait fini par entraîner la mobilisation d'importants volumes de terres ; certaines excavations atteignant à terme un diamètre de 10 m pour une profondeur de plus de 2 m conservée. Leur comblement a pu s'effectuer de manière progressive au gré du développement de l'aire de crémation. C'est ce que laissent penser d'imposantes masses d'argile qui témoignent du fait que certaines fosses ont pu être colmatées avec les déblais engendrés par le creusement d'autres bûchers situés à proximité. C'est ce que suggèrent également les dépôts parfois stratifiés de couches charbonneuses qui correspondent à des rebuts de crémation issus de la vidange ou de remaniements de bûchers ultérieurs. En ce sens, ces excavations ont servi à terme de fosses dites « de rejet », déjà identifiées sur d'autres sites. Est associé aux résidus de crémation tout le cortège d'objets déposés sur le bûcher (vases, récipients en verre, figurines en terre cuite).

Cependant l'utilisation de ces grandes fosses comme dépotoir ne s'est pas limitée à recevoir les restes d'incinérations. Elles ont en effet aussi accueilli les matériaux générés par la fréquentation et l'entretien de la nécropole : stèles de sépultures laissées à l'abandon, bris de vaisselle ayant servi aux banquets funéraires et aux libations (assiettes, coupes, amphores, cruches…) durant les funérailles et commémorations.

La présence des stèles dans le remplissage des fosses en surface, mais aussi en profondeur, montre que les fosses n'étaient pas encore colmatées à la fin du IIe siècle ou dans le courant du IIIe siècle apr. J.-C.

La découverte à Pont-l'Evêque d'un secteur spécifiquement dédié aux bûchers funéraires sur une superficie aussi importante que celle-ci reste pour l'instant un cas unique dans le monde romain. Le fait que ces multiples bûchers soient situés au plus près de l'axe antique présumé et à la vue de tous, et non pas cachés en arrière-plan au fond du talweg, pose question. Cette immense aire de crémation étaient-elle uniquement destinée à la nécropole de Pont-l'Evêque ?

St. Venault

Fig. 81. Vue générale de la zone de crémation depuis le sud-est. Cliché équipe de fouille, Inrap.

*Fig. 78. Vue générale d'une tranchée réalisée au travers de la zone de crémation.
Cliché équipe de fouille, Inrap.*

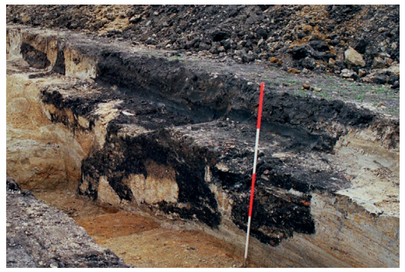

Fig. 79. Vue en coupe d'une excavation à profil en gradin générée par la succession de bûchers funéraires. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 80. Fosse de bûcher funéraire vue en coupe. Cliché équipe de fouille, Inrap.

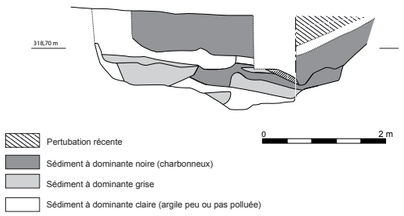

Fig. 82. Relevé d'une fosse à profil en gradin, Inrap, SAVA.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 46-47
20/04/2016 13:53

Du bûcher à la tombe

Fig. 83. Évocation d'un vase balustre avec son couvercle utilisé comme urne cinéraire (tombe 04-712). Dessin F. Gauchet, Inrap.

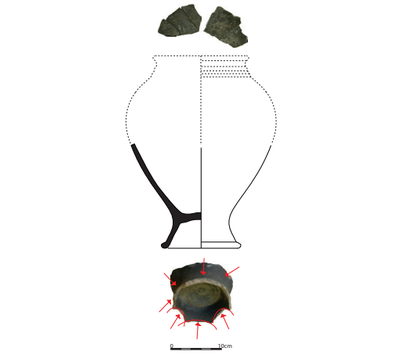

Fig. 84. Schéma illustrant le geste de casser le pied d'un vase balustre afin de le faire tenir à l'intérieur du coffre en bois (tombe 04-718). Dessin A. Ahü-Delor, Inrap.

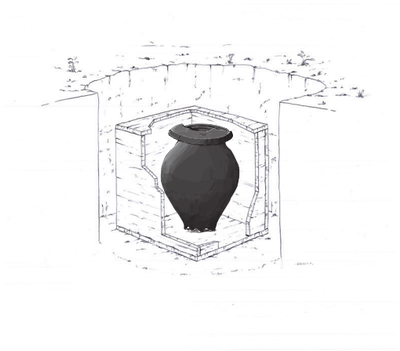

Fig. 85. Évocation de la sépulture 04-718 (vase balustre avec pied volontairement fracturé dans son coffre). Dessin F. Gauchet, Inrap.

Une fois la crémation terminée, un ensemble de gestes va précéder la mise en terre des os brûlés. Les ossements vont être prélevés par le crématiste, souvent avec application mais pas toujours. En effet, l'analyse des os brûlés a permis de distinguer le mélange des restes d'au moins deux individus incinérés. Dans les deux cas étudiés sur la nécropole, le sujet surnuméraire est identifié par un os immature. S'il n'est pas volontaire, ce mélange de restes humains peut s'expliquer par la multiplication des bûchers en un même endroit et le nettoyage aléatoire de ceux-ci entre deux crémations ; les deux lots se trouvent ainsi confondus lors du ramassage ultime.

Dans certains cas, les os brûlés sont triés et peut-être lavés. Selon des choix dont l'origine reste incomprise, des restes de cendres et d'objets brûlés vont également être prélevés.
Dans l'enclos augustéen, des éléments partiels, parfois nombreux, vestiges du banquet funéraire disposés sur le bûcher ou rejetés sur celui-ci, se retrouvent dans la tombe et souvent même dans l'urne. Ils ont été prélevés dans la couche de crémation de manière aléatoire, mais intentionnellement. Aussi de grands fragments de récipients en terre cuite issus de cette couche de cendres ont pu être utilisés pour contenir les os du défunt ou pour fermer l'urne cinéraire dans la tombe. Enfin dans une occurrence, une coupelle bien conservée est installée dans la tombe comme dépôt secondaire. A Autun, ce dépôt dans la tombe reste spécifique de la phase d'utilisation précoce de la nécropole et n'est plus identifié ensuite.

Le dépôt des os brûlés en vase ossuaire n'est pas systématique. A la période augustéenne, le mode de dépôt de crémation en vase balustre, avec ou sans couvercle de fermeture, est récurrent mais non obligatoire comme en témoigne les dépôts en vase de stockage à pâte grossière, probablement lacunaire, dans un fond d'amphore brûlé, ou en contenant souple (sac de cuir ou tissu fermé par un lien ou une fibule par exemple). De même, certains cas témoignent de dépôts mixtes au sein d'une même tombe : les os étaient mis dans une urne, déposée ensuite dans un coffre. Les restes de bûchers (cendres, charbons, très petits fragments d'os brûlés) sont quant à eux disposés autour de l'urne, dans le coffre.

A la phase précoce, les vases balustres en céramique fine sombre fumigée devaient tous être complets lors de dépôt en terre et ils ne présentent aucune trace de contact au feu. Deux tombes conservent des éléments de fermeture de l'urne (Fig. 83, 84 et 85). Ces vases ont été apportés sur la nécropole pour être utilisés comme urne cinéraire. La récurrence de la forme confirme le caractère institutionnalisé de ce mode de dépôt au sein du groupe (familial ou social).

Les critères de choix de ces vases tiennent assurément à leur forme et à leur contenance plutôt qu'à leur qualité esthétique puisque certaines pièces présentent des dégradations ou mutilations altérant leur apparence et empêchant leur utilisation primaire. La hauteur du pied du vase de l'un d'eux a été réduite, par une succession de cassures concentriques n'altérant pas cependant la stabilité de la pièce (Fig. 84 et 85). Ce geste aurait été pratiqué sur place, au moment de l'enfouissement comme le suggère la présence de tessons de pied, résultats de ce bri volontaire, retrouvés dans le comblement de la tombe. Il avait peut être pour but de réduire la taille de la céramique afin de le faire entrer dans un coffre préalablement installé dont il ne subsiste aucune trace. Un autre vase était hors d'usage lors de son emploi (réemploi ?) comme urne cinéraire suite à la perforation de la panse par percussion depuis l'extérieur (Fig. 86 et 87) et un dernier présente une lacune ancienne au niveau du pied qui devait le rendre instable lorsqu'il était plein.

Les contenants se modifient au cours du Haut-Empire ; les ossements sont ensuite placés dans une urne en terre cuite de facture grossière, choisie pour sa forme globulaire à ouverture large. Elle était alors fermée à l'aide d'un couvercle, dont un exemplaire céramique a été découvert sur la nécropole, ou matériau périssable (bois, tissu, cuir…), et déposée en pleine terre. Des cas de tombes en fosse, sans contenant pérenne, ont aussi été fouillés. A cette période tardive, aucun élément céramique épars issu du bûcher n'a été retrouvé dans l'urne ou la tombe : une sélection semble donc avoir été soigneusement faite lors du prélèvement dans la couche charbonneuse après crémation afin de ne transporter que les ossements dans l'urne. Parallèlement, le dépôt de cendres autour de l'urne dans la tombe est documenté (Fig. 88).

La mise en terre est aussi accompagnée de certains gestes, surtout lisibles à travers le dépôt de mobilier non brûlé (dépôt secondaire). Ces objets, souvent des monnaies, peuvent ainsi être posés sous ou sur le dépôt osseux, mais des céramiques sont également mises à côté du contenant des os dans de très rares structures fouillées.

Fig. 88. L'urne 08-8 en cours de fouille. Les esquilles d'os brûlés sont visibles dans le fond de l'urne cinéraire, les cendres ont été déposées dans la fosse d'enfouissement. Cliché C. Fossurier, Inrap.

C. Fossurier
et
A. Ahü-Delor

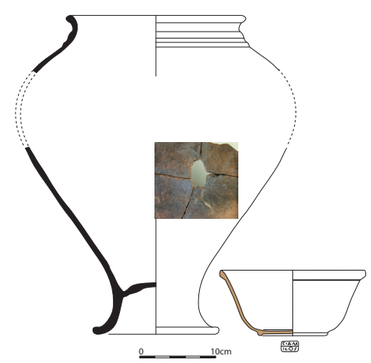

Fig. 87. Vase balustre utilisé comme urne cinéraire, rendu inutilisable par le percement d'un trou (tombe 04-760). Dessin A. Ahü-Delor, Inrap.

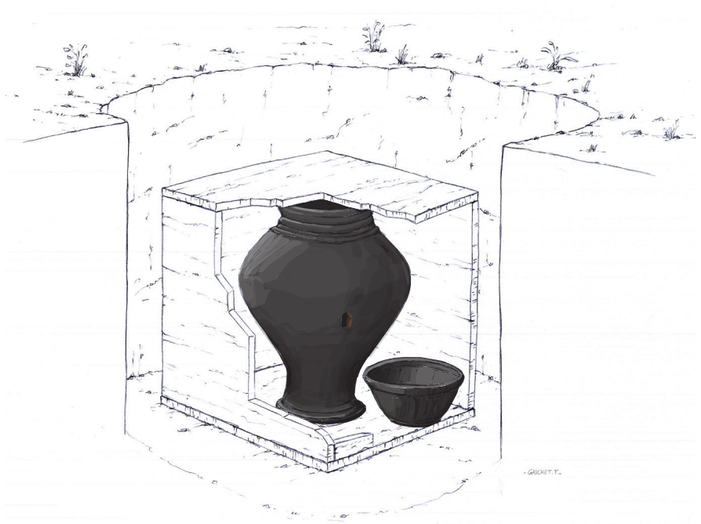

Fig. 86. Évocation de la sépulture 04-760. Dessin F. Gauchet, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 48-49
20/04/2016 13:53

Fig. 89. Évocation de la gestuelle funéraire : entre libations et bris volontaires de récipients, le cas de la tombe 08-273. Dessin F. Gauchet, Inrap.

LES INHUMATIONS : FORMES ET GESTES

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 50-51 20/04/2016 13:53

Fig. 90. Vue de la sépulture en cercueil 04-0192. Les traces de bois ont été conservées et le fouilleur a pu mettre en évidence le cercueil avec une céramique déposée sur celui-ci. Pourtant, il est visible que le cercueil est déformé suite au poids de la terre qui a poussé les planches au niveau du bas. Cliché R. Haverbeque, Inrap.

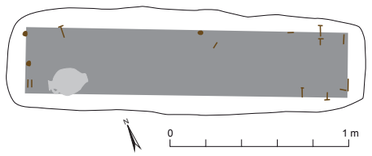

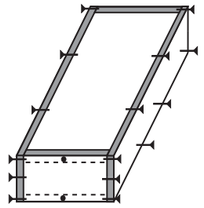

Fig. 91. Position des clous en plan de la sépulture 08-0024 d'après le relevé effectué lors de la fouille et restitution de l'assemblage du cercueil en conséquence. Schéma de restitution C. Fossurier, relevé R. Pinguet et DAO Y. Amrane, Inrap.

Autopsie d'une tombe : cercueils et coffres

Toutes périodes confondues, le site a livré plus de 650 inhumations en cercueil de bois sur un total d'environ 1100 structures funéraires, ce qui en fait le type de sépulture majoritaire.

L'acidité des terrains ayant fait disparaître la plupart des ossements du défunt, les observations archéo-anthropologiques ont été réduites. En revanche, l'attention des archéologues s'est portée sur la collecte et l'étude des traces d'architecture funéraire en bois. Le bois est un matériau qui disparaît presque toujours et il est rarement conservé en tant que tel sauf dans les milieux très humides ou privés d'air. Mais il est parfois exposé à des altérations physico-chimiques, comme à Pont-l'Evêque qui permettent d'en conserver les traces discrètes sous la forme d'une coloration brune de la terre (Fig. 90). La disposition des clous d'assemblage en fer permet également de restituer le volume du cercueil, même lorsque ces traces ont disparu.

Pour comprendre comment était enterré le mort, l'archéologue doit aussi interpréter les déformations qu'a subies le cercueil au fil du temps, particulièrement importantes dans notre cas. Ainsi, la terre va pousser contre les parois de bois et les déformer, les faisant s'effondrer à certains endroits tandis qu'à d'autres elles restent en place. Dans nombre de cas, le couvercle s'est effondré dans le coffrage sous le poids de la terre et s'est confondu avec la planche du fond.

Les modes d'inhumation ont alors pu être compris grâce à divers indices, la position des clous d'assemblage s'étant révélée le plus utile (Fig. 91). Un modèle « standard » de construction est ainsi apparu, composé de huit clous en partie basse et de huit en partie haute. A partir de ce modèle « standard », de nombreuses variantes ont pu être observées. Il semble que les menuisiers se soient fréquemment adaptés à la matière première qui était à leur disposition, réutilisant parfois de manière opportuniste des planches qui n'étaient pas destinées originellement à une utilisation funéraire. Ainsi certains montages se révèlent asymétriques, sans doute car quelques planches étaient plus courtes que d'autres.

L'enquête a également pu préciser la position des dépôts par rapport au cercueil. Certains d'entre eux se situaient à l'intérieur, au contact même du défunt (Fig. 92), tandis que d'autres prenaient place à l'extérieur (Fig. 93), sur le couvercle ou bien dans l'espace situé entre le cercueil et le bord de la fosse sépulcrale.

La taille des cercueils, variant entre 0,50 et 2 m de longueur, suggèrent qu'ils ont pu accueillir des individus adultes, mais aussi de très jeunes enfants.

C. Fossurier

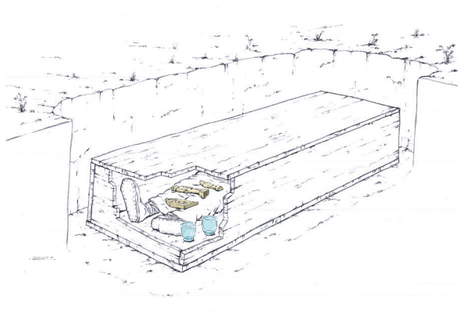

Fig. 92. Évocation de la tombe 08-58 et des offrandes déposées à l'intérieur du cercueil (trois figurines en terre cuite blanche, paire de gobelets en verre). Dessin F. Gauchet, Inrap.

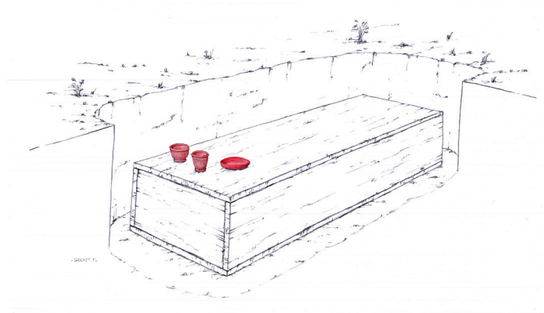

Fig. 93. Évocation de la tombe 08-47 et du dépot de vaisselle en terre cuite installé sur le couvercle du cercueil, au niveau du pied du défunt. Dessin F. Gauchet, Inrap.

Une architecture funéraire de bric et de broc

Certains éléments de la sépulture étaient construits à l'aide de matériaux de récupération, en tuiles, en briques ou en amphore notamment. Les défunts ont ainsi parfois été inhumés dans des tombes dites en « bâtière » : il s'agit de sépultures construites à l'aide le plus souvent de tuiles ou beaucoup plus rarement de briques. Sur la nécropole, seuls huit exemples ont été recensés. Deux tuiles plates sont inclinées l'une contre l'autre de manière à former un petit toit. Chaque assemblage de deux tuiles constitue un segment du toit qui peut ainsi s'adapter à la taille du défunt. Des tuiles rondes peuvent être disposées en faîtage et parfois des tuiles plates peuvent être posées sur chant pour fermer les extrémités. Il est possible qu'un cercueil ou un lit funéraire ait été déposé dans certains cas sous l'assemblage de tuiles mais, dans la plupart des situations, la construction se suffit à elle-même. Dans un cas, des *tegulae mammatae*, un type de brique antique, ont été utilisées dans une tombe en « bâtière » en lieu et place des tuiles plates (Fig. 94 et 95). Ces terres cuites architecturales fabriqués initialement pour la construction de bâtiments ont sans doute été récupérées puis utilisées dans un second temps au sein des sépultures. Des *imbrices* (tuiles rondes) pouvaient être également utilisées marginalement en guise de « repose-tête ». En effet, lors de la fouille, elles ont fréquemment été retrouvées dans les sépultures au niveau du crâne et servaient sans doute de coussin funéraire (Fig. 96). De tels dispositifs sont souvent reconnus dans les sépultures mais ils sont fréquemment en matériau périssable et disparaissent au fil du temps.

Dans au moins deux cas, de petits coffrages construits en tuiles ont pu être observés. L'exemple le mieux documenté est celui de la tombe 08-0197. Un coffrage a été construit directement dans la terre à l'aide de tuiles ; il mesure 60 cm de long pour 50 cm de large et une seule tuile est utilisée par côté. La construction est malheureusement très arasée et le système de couverture n'a pas pu être observé. Au vu de ses dimensions, il était probablement destiné à l'inhumation d'un jeune enfant (Fig. 97). Un dépôt se trouvait également dans un angle du petit coffre, une cruche, montrant que celui-ci contenait le défunt et des offrandes. Pour les très jeunes enfants, l'architecture funéraire réutilise très fréquemment des objets en terre cuite. Ainsi, des *imbrices* disposées l'une sur l'autre servent de réceptacle au corps. Des amphores sont aussi parfois utilisées pour les jeunes enfants. Souvent, dans les nécropoles antiques, l'amphore est coupée au niveau du col et sert de réceptacle au corps du petit. A Pont-l'Evêque cependant, seules des moitiés d'amphore ont été utilisées, celles-ci étant recoupées longitudinalement. Le tout-petit est alors déposé à même la terre, sur un lit funéraire ou dans un matériau périssable, puis il est recouvert pour être protégé par une moitié d'amphore.

C. Fossurier

Fig. 94. Vue de la tombe en bâtière 08-0002 construite à l'aide de tegulae mammatae. *Cliché C. Fossurier, Inrap.*

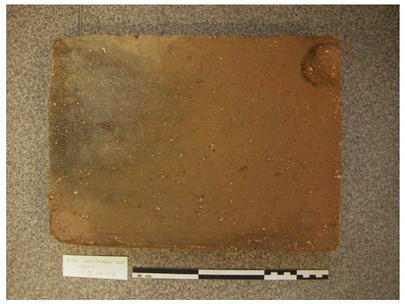

Fig. 95. Tegula mammata *de la tombe 08-0002. Cliché Y. Labaune, SAVA.*

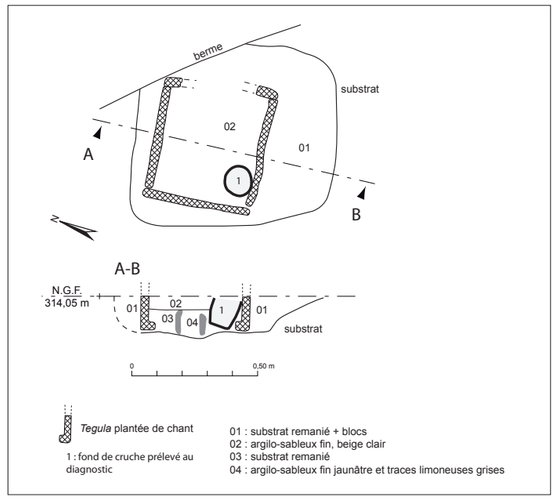

*Fig. 96. Vue générale de la sépulture 04-0945 avec au premier plan l'*imbrex *servant de « repose-tête ». Comme dans la très grande majorité de la nécropole, les ossements ont disparu à cause de la nature acide du terrain, il ne reste que les traces noires du cercueil. Cliché équipe de fouille, Inrap.*

Fig. 97. Sépulture 08-197 d'un très jeune enfant dans un coffre réalisé à partir de tegulae. *Relevé Y. Labaune, SAVA. DAO Y. Amrane, Inrap.*

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 52-53
20/04/2016 13:53

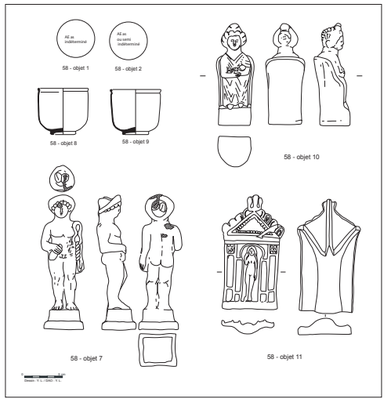

Fig. 98. Mobilier de la tombe st. 08-58. Paire de gobelets (n° 58-8 et 58-9) cylindriques analogues de forme Isings 42b / AR 81, trois figurines en terre cuite blanche : Mercure de type Rouvier-Jeanlin IIA (n° 58-7) ; « Déesse-mère » / nourrice Type Rouvier-Jeanlin IIIB (n° 58-10) ; Vénus anadyomène sous édicule (n° 58-11). Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

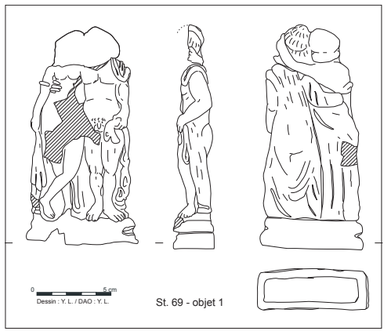

Fig. 99. Mobilier de la tombe st. 08-69. Une figurine en terre cuite blanche : couple, style de Pistillus (fin IIe – début IIIe siècle ?). Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

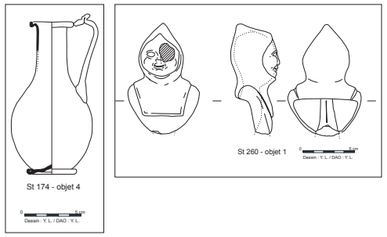

Fig. 100. Mobilier de la tombe st. 08-174. Une cruche (n° 174-4) en verre ovoïde à une anse (non répertoriée dans les typologies à notre disposition). Type du IIe siècle d'après les comparaisons avec la vaisselle métallique. Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

Fig. 101. Mobilier de la tombe st. 08-260. Une figurine en terre cuite blanche : Risus. Type Rouvier-Jeanlin IIA (fin IIe-début IIIe siècle ?). Dessin et DAO Y. Labaune, SAVA.

Le mobilier d'accompagnement dans les inhumations

La nécropole a livré plus de 650 inhumations datées des trois premiers siècles de notre ère, une majorité appartenant aux IIe et IIIe siècles. Deux tiers d'entre elles ne recèlent aucun mobilier d'accompagnement. Seules 200 tombes environ renferment un ou plusieurs objets accompagnant le défunt dans sa dernière demeure.

Une analyse fine de la composition de ces dépôts a été réalisée sur un ensemble de 181 inhumations situées à l'ouest de la nécropole (ensemble 10), dans le cadre d'une fouille réalisée en 2008 : dans 62 d'entre elles (34 %) le défunt était accompagné d'au moins un objet. Si l'on considère uniquement les tombes ayant fourni au moins un vase, en céramique ou en verre, ce nombre chute à 47, ce qui représente une proportion d'environ 26 %. En comparaison, les données disponibles actuellement pour le Haut-Empire suggèrent donc que la proportion de tombes dotées en vases de l'ensemble 10 de la nécropole de Pont-l'Evêque (26 %) est comprise entre celle des ensembles lyonnais, assez « pauvres » (17 %), et celle des ensembles marseillais et languedociens, un peu plus « riches » (33 %).

Il a été très difficile de déterminer la position des offrandes d'après les maigres indices récoltés en fouille. Elle paraît variable : parfois à l'intérieur du cercueil, mais le plus souvent à côté, dans l'espace compris entre les planches et le bord de fosse, ou bien au-dessus du coffre. Les indices plaidant en faveur d'éléments d'architectures complexes et aménagés pour les offrandes, tels des systèmes de tables ont été recherchés, mais cette enquête s'est révélée peu fructueuse.

Sa localisation par rapport aux régions anatomiques du défunt n'a évidemment pas pu être analysée correctement compte tenu de la disparition quasi-systématique des ossements. Les quelques indices à disposition suggèrent une variété des situations : dans deux tombes, le dépôt se situe dans la région des pieds du défunt ; dans une autre, en revanche, la plupart des vases déposés se situent à proximité de la tête, mais également en position médiane.

Les vases en verre

Une faible proportion de tombes, environ 13 %, renferme un à plusieurs récipients en verre (Fig. 98, 100, 104 et 105). A trois reprises, la sépulture comporte deux à cinq objets en verre. Au sein de ce faible corpus, les vases dits « à parfum », destinés à la préparation du corps pour les funérailles, prédominent.

Les tire-laits

Un tire-lait a été découvert au sein d'une inhumation d'immature en association avec une cruche en céramique commune et une monnaie très abîmée.

Les figurines en terre cuite

Seules trois sépultures postérieures à la fin du IIe siècle ont livré ce type d'objet. Dans deux cas, une unique figurine a été déposée (Fig. 99 et 101). Une tombe propose l'association de trois figurines et de deux gobelets en verre (Fig. 98 et 104).

On remarquera que les figurines en terre cuite paraissent déposées de manière privilégiée à l'intérieur des tombes d'enfants.

Les lampes

A l'instar des figurines, les lampes sont rares (Fig. 102). Les deux inhumations concernées sont celles d'un adulte et d'un immature des deux premiers siècles (Fig. 102). Les deux objets ne montrent aucune trace d'utilisation.

Les éléments de parure ou d'habillement

La fouille n'a permis la découverte d'aucun élément de parure ou d'habillement, à l'exception d'un ensemble de chaussures cloutées. Ainsi, treize inhumations ont révélé la présence de chaussures attestées par la présence des clous de semelles, soit un peu plus de 7 % des inhumations. Seules les tombes d'adultes des IIe et IIIe siècles fournissent ce type de chaussure.

Fréquemment (dans 9 cas), il s'agit de l'unique mobilier contenu dans la tombe. Deux cas de figures se rencontrent en règle générale, dans des proportions sensiblement égales : les chaussures étaient soit portées par le défunt (6 cas), soit déposées à plat dans la région des pieds du défunt, au niveau des tibias (6 cas). Seules deux exceptions peuvent être relevées. Dans l'une des tombes les chaussures ne semblent pas avoir été déposées à l'intérieur du cercueil mais reposaient vraisemblablement sur la planche supérieure. Un second défunt a été inhumé avec deux paires de chaussures, l'une vraisemblablement portée, la seconde déposée à ses pieds.

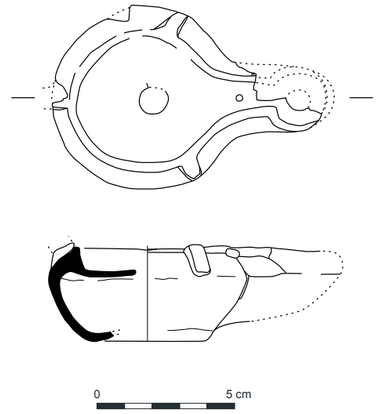

Fig. 102. Mobilier de la tombe st. 08-267. Lampe de firme de type Buchi Xa. DAO Y. Labaune, SAVA

Les monnaies

La présence de monnaies est attestée dans un peu moins de 13 % des tombes dotées de mobilier. On les retrouve à l'extrémité de la tombe, probablement au niveau de la tête du défunt.

Les dépositions se font préférentiellement dans des sépultures d'enfants datées de la fin du IIe siècle ou du IIIe siècle. La pratique concerne généralement la déposition d'une seule monnaie à l'une des extrémités de la sépulture : quatre cas sont attestés, dont trois en association avec une cruche en céramique. Plus marginalement, il s'agit de deux monnaies : les deux cas attestés concernent deux tombes d'enfants, les monnaies étant en association avec une ou plusieurs figurines en terre cuite blanche. Nous rappelons l'interprétation fréquemment donnée comme obole à Charon, sans nous prononcer quant aux nuances récemment apportées à cette hypothèse.

Y. Labaune

Fig. 103. Lampe de firme signée FORTIS découverte en 2004 dans une structure indéterminée (ST04-125). Cliché L. De Cargouët, Inrap.

Fig. 104. Vue de détail du dépôt en cours de fouille (paire de gobelet en verre, trois figurines en terre cuite blanche) retrouvé à l'une des deux extrémités de la sépulture st. 08-58. Les clous d'assemblage du cercueil sont visibles à gauche du cliché.
Cliché Ph. Gerbet, Inrap.

Fig. 105. Vue de détail de la cruche en verre déposée à l'une des extrémités de la sépulture st. 08-174, en cours de fouilles. Cliché B. Soum, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 54-55
20/04/2016 13:53

Fig. 106. Exemple de dépôt unique d'une cruche en terre (ici, la sépulture 08-24), cas le plus fréquent au sein de la nécropole de Pont-l'Evêque. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 107. Coupe en sigillée scellée par une assiette en sigillée à la manière d'un couvercle, protégeant certainement une offrande alimentaire (sépulture 08-48). Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 108. Exemple de tombe avec service à liquide composé de deux cruches, l'une en terre et la seconde en verre (ici, la sépulture 08-174). Cliché équipe de fouille, Inrap.

Les dépôts de vases dans les inhumations

La pratique du dépôt de vases dans les tombes à inhumation revêt un caractère multiple sur la nécropole d'Autun. Ce dépôt intéresse des récipients en terre cuite ou en verre. Leur présence dans la tombe doit être envisagée en tant que contenant alimentaire ou illustration de celui-ci. On soulignera avant tout qu'environ les deux tiers des sépultures à inhumation ne conservent aucun mobilier. Ce constat implique soit l'absence de dépôt soit l'installation de denrées sans emballage (pain, fruits) ou en contenant périssable non conservé (toile, cuir, bois, vannerie…). Parmi les types de dépôts observés à la fouille, on distingue des dépôts uniques (Fig. 106) et des dépôts complexes ou mixtes. Aucune normalisation des pratiques funéraires n'a pu être reconnue ; les gestes associés à la cérémonie funéraire identifiés sur le site semblent répondre à des habitudes et exigences familiales (individuelles) plutôt que sociétales. La variété de l'architecture des tombes conforte cette idée.

Au début du I^er^ siècle, les tombes d'enfants présentent un assemblage de vaisselle de table conséquent de plusieurs pièces et à la fin du II^e^ siècle et durant le III^e^ siècle, on observe de nouveau des séries de dépôts multiples (vaisselle, statuette, monnaie). Les rares tombes d'adultes proposant plus d'une cruche ou d'un service à liquide se concentrent quant à elles principalement sur la fin de la période de fréquentation de la nécropole, à partir du milieu du II^e^ siècle.

La fonction primaire des récipients dans la tombe est proposée avec une marge d'incertitude ; le détournement de l'usage initial des vases et leur utilisation opportuniste sont bien évidement possibles : le fait est prouvé sur d'autres nécropoles où les contenus étaient conservés, et reste difficile à évaluer faute d'analyse chimique systématique des contenus et imprégnations.
Le mobilier céramique exhumé correspond à des vases d'usage courant, neufs ou usagés voire fragmentés. Aussi, quelques pièces fabriquées dans les ateliers d'Autun présentent des défauts de fabrication et correspondent donc à des produits de seconde catégorie, non destinés à être vendus pour un usage domestique.

Le dépôt unique se compose soit d'une cruche en terre ou d'une bouteille en verre, soit d'une offrande alimentaire sur une assiette ou dans une jatte (Fig. 107). Dans certaines tombes de la nécropole d'Autun un service à liquide plus complet était déposé : il regroupe un gobelet et une cruche en céramique ou plusieurs récipients (à servir ou à boire) associant parfois terre cuite et verre. Dans ce dernier cas, les vases sont de modules variables confortant l'hypothèse de contenus différents (Fig. 108 et 109).

Quelques rares tombes proposent enfin des dépôts mixtes plus riches évoquant le repas funéraire avec :

- une cruche, parfois un gobelet, et un vase de conservation, ou des cruches (ou un service à boire complet) et une ou des coupes de présentation (Fig. 109),
- des vases à liquide et vase à cuire,
- ou encore plusieurs pièces de vaisselle de table à usage individuel telles que assiettes et coupes… (Fig. 110 et 111).

Incontestablement le dépôt, unique, de cruches à pâte orange, produites localement dans les ateliers autunois, est le plus répandu. La vaisselle fine, de service et à usage individuel, est très largement majoritaire.

La position des dépôts dans la structure reste difficile à déterminer en raison de la très forte altération des sépultures et de l'arasement des fosses. De nouveau, celle-ci paraît variable : parfois à l'intérieur du cercueil, mais le plus souvent à côté, dans l'espace compris entre les planches et le bord de fosse, ou bien au-dessus du cercueil. Quelques indices plaident en faveur d'éléments d'architecture complexes et d'aménagements pour les offrandes (étagères, planchette). Les dépôts dans le cercueil se limitent à des vases à liquide. Lorsque l'orientation du corps est identifiée, il apparaît que les offrandes alimentaires sont plus généralement faites au niveau des pieds, sur le cercueil, tandis que les cruches et bouteilles sont plutôt déposées vers la tête.

Y. Labaune
et
A. Ahü-Delor

Fig. 109. Sépulture avec association de quatre cruches en terre de modules différents et d'un gobelet en paroi fine engobée (08-41). Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 110. Sépulture avec association d'une assiette en pâte claire et de deux coupes en sigillée (08-47) déposées au pied du défunt. Cliché équipe de fouille, Inrap. Dessin de restitution ci-dessous. Dessin F. Gauchet, Inrap.

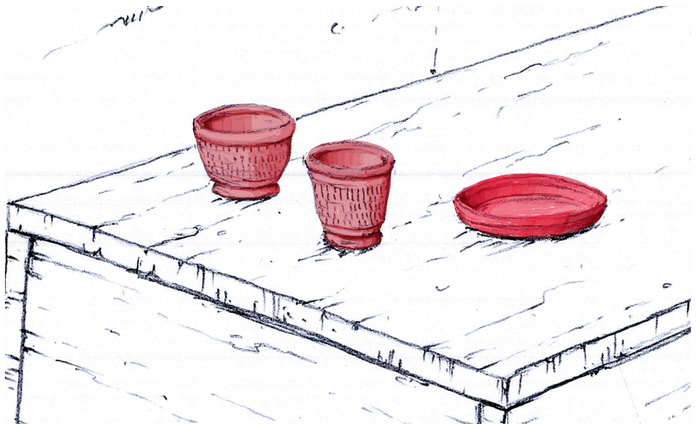

Fig. 111. Sépulture proposant l'association d'un bol en pâte claire et d'une assiette en VRP (08-6). Cliché équipe de fouille, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 56-57 20/04/2016 13:53

Fig. 112. Balsamaire de petite taille, forme AR 135. La partie supérieure n'a pas été retrouvée dans la sépulture (fragmentation volontaire ?), il contenait encore des traces d'onguent. Claude / Néron – première moitié du IIIe siècle. DAO Y. Labaune, SAVA

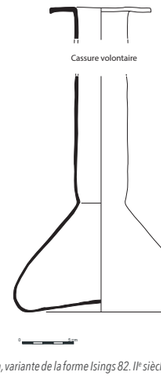

Fig. 113. Ungentarium, variante de la forme Isings 82. IIe siècle – début IIIe siècle de notre ère ? DAO Y. Labaune, SAVA

Fig. 114. Bouteille dite « Mercure », forme Isings 84. Fragmentation probablement volontaire. Fin du Ier siècle – IVe siècle de notre ère. DAO Y. Labaune, SAVA

La gestuelle de la cérémonie funéraire : les bris volontaires de récipients

La fouille de quelques tombes a permis de recueillir un ensemble d'indices ténus qui témoignent de gestes spécifiques pratiqués lors de la mise en terre du défunt.

Les indices les plus évidents sur cette nécropole sont fournis par une inhumation en cercueil de bois datée du IIe siècle (st. 04-273), que l'on se propose de décrire en détail. Les ossements ont presque entièrement disparu, seule une trace de forme ovale permet de préciser l'emplacement de la tête du défunt. La taille du cercueil suggère l'inhumation d'un adulte de sexe non déterminé (Fig. 115).

Elle se distingue des autres tombes par le nombre relativement important d'objets présents – deux cruches en céramique commune et cinq vases à parfum en verre – mais également par le traitement particulier qui leur a été réservé, certains ayant été brisés volontairement (Fig. 116). Ainsi, trois des cinq vases à parfum en verre ont été décolletés : ils ont été cassés volontairement afin de séparer le bord de la partie ventrue accueillant le cosmétique, qu'il soit liquide ou pâteux.

Un premier balsamaire (Fig. 112) de petite taille a été soigneusement déposé, une fois brisé, à l'intérieur du cercueil à proximité de la tête du défunt. La partie supérieure n'a semble-t-il pas été déposée dans la tombe. Le produit qu'il contenait n'a pas été renversé et celui-ci a pu être analysé en laboratoire. Il s'agit d'une préparation mêlant écorce de chêne, conifère, huile végétale et graisse animale qui diffère du « parfum » au sens moderne du terme et que l'on assimilerait plus volontiers à un onguent.

Une fois le cercueil déposé au fond de la fosse, deux autres vases à parfum ont subi le même sort. Mais cette fois-ci tous les restes ont été déposés dans la tombe, à distance les uns des autres, et gisaient renversés sur le côté ou bien à l'envers. Les fragments de l'un d'eux, un grand *ungentarium* (Fig. 113), prennent place à plusieurs endroits dans l'espace laissé libre entre le bord de la fosse et le cercueil. Les fragments de l'autre, une bouteille dite Mercure (Fig. 114), ont été disposés sur le couvercle du cercueil. Tout porte à croire que le liquide contenu dans ces récipients a été intentionnellement répandu sur la sépulture à l'intention des Mânes.

Les deux derniers vases en verre, des *ungentoria* à inscription et emblème (Fig. 117a-b) semblent quant à eux avoir été déposés intacts à un angle de la sépulture, dans l'espace laissé libre entre le bord de la fosse et le cercueil. Ils ont été couverts par un aménagement composé de tessons céramiques disposés à plat et appartenant initialement à une cruche en terre cuite brisée (Fig. 118) en dehors de la sépulture, à l'occasion peut-être du banquet funèbre.

Une seconde cruche en terre cuite, cette fois-ci intacte (Fig.119), a été installée à proximité des restes de la première, entre le bord de la fosse et le cercueil. A cet endroit, on note la présence de cendres et d'esquilles d'os brûlés qui pourrait être le fruit du nettoyage d'un foyer disposé à proximité de la tombe, en lien avec la cérémonie funéraire menée avant la fermeture de la fosse.

Y. Labaune
et
A. Ahü-Delor

Fig. 115. Sépulture 08-273 en cours de fouille : mise en évidence du dépôt de deux vases en céramique et de cinq récipients en verre. Cliché A. Larcelet, Inrap.

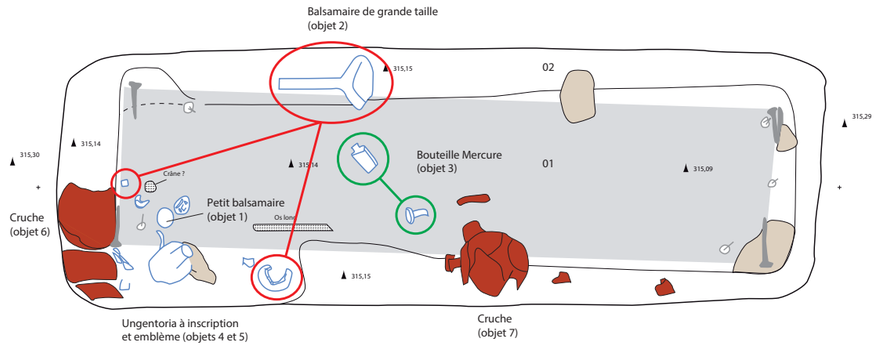

Fig. 116. Vases «à parfum» en verre brisés volontairement après mise en place du cercueil dans la tombe 273, et agencement particulier des tessons. En rouge, dispertion des tessons de l'ungentarium (var. Is. 82, obj. 273-3, 26 et 38), en vert dispertion de la bouteille dite Mercure (obj. 273-29 et 30). DAO Y. Labaune, SAVA

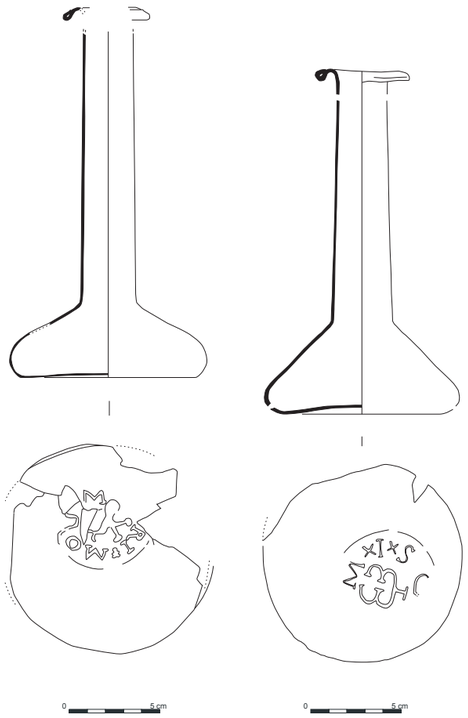

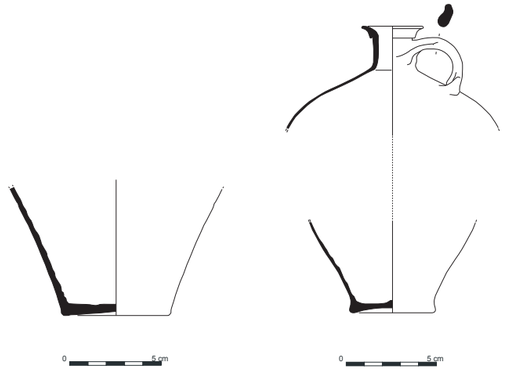

Fig. 118. Cruche en céramique commune claire à pâte orangée (grand exemplaire incomplet, fragmenté volontairement). DAO R. P. Symonds, Inrap.

Fig. 119. Cruche à bord en bandeau, avec une anse, en céramique commune claire à pâte orangée (complète). DAO R. P. Symonds, Inrap.

Fig. 117a. (À gauche) Ungentarium dit « chandelier » à inscription et emblème, forme Isings 82A2. L'estampille sur le fond est légèrement décentrée (env. 5,5 cm de diamètre) : elle est composée d'une inscription en cercle ([P A T] R I MO [N I V] M) autour d'un emblème représentant Mercure tenant un caducée et peut-être une bourse. Cet exemplaire se rattache à la série bien connue dite PATRIMONI. Cette marque indiquerait qu'une taxe était prélevée par le pouvoir impérial sur leur contenu, issu des propriétés impériales (parfums de Judée, Egypte ou Europe occidentale). IIe siècle – début IIIe siècle de notre ère. DAO Y. Labaune, SAVA

Fig. 117b. (À droite) Ungentarium à inscription et emblème, forme Isings 82A2. L'estampille sur le fond, nettement décentrée, est circulaire (env. 5,5 cm de diamètre) : elle est composée d'une inscription en cercle (M I S C [M V]) autour d'un emblème représentant un caducée. Certains auteurs proposent de voir dans
MISC le radical de miscere / miscellaneus, mélange, MV pouvant indiquer la nature du contenu ou le produit principal de la préparation. IIe siècle – début IIIe siècle de notre ère. DAO Y. Labaune, SAVA

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 58-59
20/04/2016 13:53

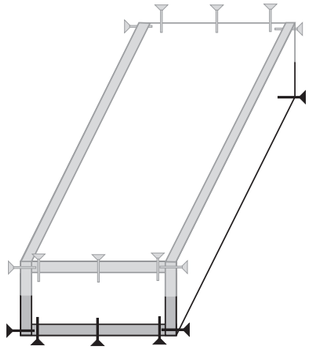

Fig. 120. Proposition pour l'assemblage des planches du cercueil à partir des données recueillies sur le terrain. Les traits en gris indiquent les zones les moins certaines de l'assemblage car la position des clous en surface a été modifiée par les effets d'effondrement du bois. DAO C. Fossurier, Inrap.

Fig. 121. Petit coffre en tuiles de la sépulture 08-0197. Cliché R. Pinguet, Inrap.

Fig. 122. Vue générale de la tombe d'enfant St. 08-267 en cours de fouille. L'interprétation des deux objets circulaires en fer est malaisée (vestiges d'une ceinture de grossesse ?). Cliché Ph. Gerbet, Inrap.

Les tout-petits : une architecture complexe et des dépôts multiples

D'après les textes antiques, les enfants de moins de un an ne doivent pas subir de crémation : ils sont par conséquent inhumés de différentes façons sur la nécropole d'Autun. Dans de nombreuses nécropoles antiques en Gaule, des secteurs leur sont spécifiquement dédiés. A Pont l'Evêque, ils se trouvent mélangés avec les sépultures de grande taille, excepté dans de petits ensembles situés à l'est du site, et au nord-ouest où ils semblent avoir été accueillis de manière privilégiée, voire exclusive, durant le I^er^ siècle.

Les tout-petits étaient inhumés de différentes manières : dans des coffres, en bois (Fig. 120) ou formés avec des *tegulae* (Fig. 121), entre deux *imbrices* (Fig. 123) ou encore recouverts par des portions d'amphores (Fig. 124). Au sein de la nécropole et en l'absence d'ossements, c'est souvent la petite taille des sépultures qui permet de les destiner à des enfants. Ceci ne veut pas dire que les tombes de taille adulte n'en recevaient pas : simplement aucun élément ne permet de dire quel âge avaient les inhumés.

Le mobilier d'accompagnement peut être spécifique dans les tombes de jeunes enfants avec des restes de jouets (dinette, statuette…), un tire-lait ou biberon, les vestiges d'une éventuelle ceinture de grossesse (Fig. 122) … Une lampe peut aussi être présente. Sur la nécropole, les très petites tombes ont aussi plus fréquemment une monnaie au niveau de la tête que celles de grandes dimensions.

La sépulture 08-0199 permet d'illustrer la complexité de certaines tombes de jeunes enfants (Fig. 125 et 126). En effet, les sépultures des tout-petits sont souvent nettement dotées en offrandes et ne sont pas moins construites que celles des adultes. Cette tombe présente une organisation complexe : l'enfant a été déposé dans un cercueil cloué de 70 cm de long pour 40 cm de large. La position des clous a permis de proposer une restitution pour l'assemblage du cercueil bien qu'il n'ait pas été possible de restituer sa partie supérieure. Des pierres ont été disposées de chaque côté du creusement de la tombe vraisemblablement pour maintenir des planches en place.

Des offrandes alimentaires ont été déposées dans neuf récipients. La position initiale du mobilier d'accompagnement s'est révélée difficile à restituer : les éléments semblent partiellement disposés dans l'espace du coffre. Toutefois, aucun ne paraît avoir gardé sa position initiale et tous ont subi des effets d'effondrements, dits taphonomiques, qui ont modifié leur placement originel. L'hypothèse la plus probable considère que les objets du dépôt étaient placés initialement sur des planches couvrant le cercueil. Ils étaient peut-être calés à l'aide de plusieurs planchettes ou d'assemblages en bois ce qui expliquerait l'important dispositif de calage fait de pierres retrouvé dans la sépulture. Aucune monnaie ne se trouvait dans cette sépulture. Elle comportait un petit vase à cosmétique en verre (vase « à parfum » ou balsamaire). Le mobilier céramique propose un assemblage complet de vaisselle de présentation et de service sur la table associant des formes ouvertes (assiettes et coupes) qui pouvaient contenir des mets solides ou semi-liquides, un pot de conservation utilisé pour conditionner (et transporter) des denrées comme des condiments ou du miel, et des vases à liquide de type cruche ou bouteille.

C. Fossurier
et
A. Ahü-Delor

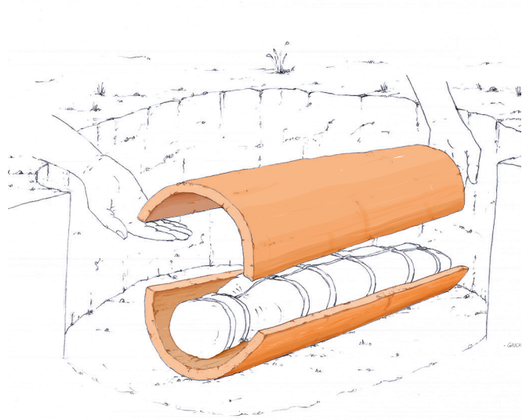

Fig. 123. Évocation d'une cérémonie d'inhumation d'un jeune enfant dont la tombe est composée de deux tuiles rondes (imbrices). Dessin F. Gauchet, Inrap.

Fig. 125. Vue générale de la sépulture 08-0199 après dégagement. Les multiples dépôts sont visibles tandis que des pierres servant à caler des planches de bois se trouvaient sur un côté. Cliché, C. Fossurier, Inrap.

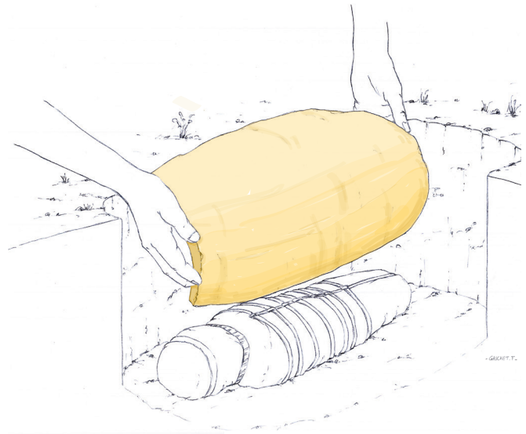

Fig. 124. Évocation d'une cérémonie d'inhumation d'un jeune enfant dont le corps est recouvert d'une panse d'amphore. Dessin F. Gauchet, Inrap.

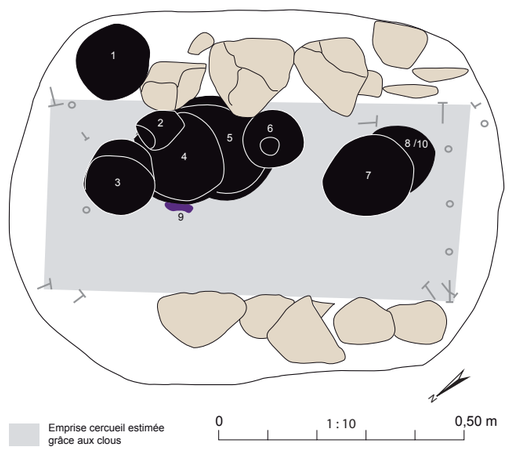

Fig. 126. Relevé de la sépulture avec emplacement des clous, des dépôts en céramique et verre ainsi que des pierres de calage pour les planches supérieures. DAO E. Belay, Y. Amrane, Inrap

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 60-61
20/04/2016 13:53

Examen d'un cas particulier : une tombe, deux inhumations et trois dépôts

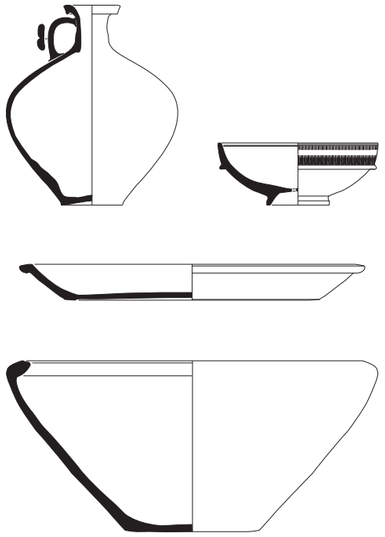

Fig. 127. Mobilier céramique du dépôt 1. DAO A. Ahü-Delor, Inrap.

La sépulture 04-1571 se distingue par la nature de ses dépôts et leur organisation. Elle se révèle particulièrement difficile à interpréter.

Quelques ossements très mal conservés ont permis de lire en partie la structure archéologique : la tombe contenait primitivement un adulte en cercueil. Les traces des planches supérieures et inférieures du cercueil ainsi qu'un clou d'assemblage ont pu être identifiés. Un premier dépôt céramique a été découvert au sud de la tombe, au niveau de la tête. A l'extrémité nord de ce coffre, se trouvaient un second dépôt de vases et les restes d'un très jeune enfant. Un lit de tessons d'amphores et de *dolia* recouvrait l'ensemble, formant le comblement sommital de la fosse.

Le premier dépôt, probablement placé sur le cercueil, au niveau de la tête, compte quatre pièces céramiques découvertes écrasées sur place (Fig. 127 et 128) : une cruche d'origine locale, déposée à côté d'une jatte tronconique en céramique commune sombre. Cette seconde pièce est complète mais usagée. Elle est recouverte par une assiette en *terra nigra* retournée et contenait une coupelle en sigillée déposée en position fonctionnelle. La coupelle présente des traces d'usures importantes. L'assiette utilisée comme couvercle est entière et présente aussi des traces d'utilisation internes. Le mobilier céramique déposé ici ne correspond donc pas à des pièces de vaisselle neuve, achetées pour l'occasion. Toutes ces formes impliquent la constitution du dépôt et son enfouissement au cours de la période tibérienne.

La position du second dépôt est difficile à situer. D'après les indications de fouille, il serait extérieur au cercueil ; les deux pièces céramiques auraient ainsi été piégées dans la couche d'amphores et peut être brisées par elle. Il se compose d'un pot de conservation et d'une lagène (Fig. 130 et 131). Cet ensemble est difficile à dater mais la comparaison des formes avec le mobilier de nécropoles régionales, autour de Dijon notamment, suggère sa constitution au cours du deuxième ou troisième quart du I^er^ siècle.

Fig. 128. Vue zénithale depuis l'est du dépôt sud. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 129. Vue zénithale des tessons d'amphores déposés au-dessus du cercueil. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Le dépôt supérieur d'amphores compte des tessons de 23 individus (Fig. 129). Trois tessons d'un *dolium* sont associés à ces fragments ainsi que quelques pierres. La plupart des fragments sont posés à plat. Les quelques éléments de panses légèrement sur chant se trouvent vers les bords de la fosse, contre lesquels ils ont dû venir se plaquer après affaissement du cercueil. Les tessons d'amphores sont répartis sur toute la surface de la fosse. Le désordre dans lequel ils se présentent, laisse entendre qu'ils ont été placés là apparemment sans soin particulier. Aucun conteneur n'est complet ni même archéologiquement complet. Les tessons ne portent pas de traces de coups suggérant un bris rituel. Les tessons qui recollent entre eux forment une portion plus ou moins grande de l'amphore ; les cassures suivent manifestement les zones fragiles correspondant aux points de collage de l'amphore lors de sa fabrication. Aucune sélection dans les parties déposées ne peut être avancée. De même l'origine des pièces est diverse (Bourgogne (Gueugnon, Chalon-sur-Saône, Sens), Val-de-Loire, Lyon, Narbonnaise, Bétique, Tarraconaise, Italie, Méditerranée orientale) tout comme leur contenu original supposé (huile, vin, saumure…). Il semble que le choix d'utiliser ces tessons d'amphores pour former l'épaisse couche sur le cercueil tient surtout à la grosseur des tessons pour tapisser l'espace (d'où la présence des éléments de *dolium*). L'insuffisance de lèvres et de fonds témoigne du tri de ces débris. Les conteneurs présents ne peuvent donc pas tous être associés au rituel de libation du vin. Une datation centrée sur le milieu du I^er^ siècle ou même le troisième quart du I^er^ siècle est envisageable pour ce lot complet.

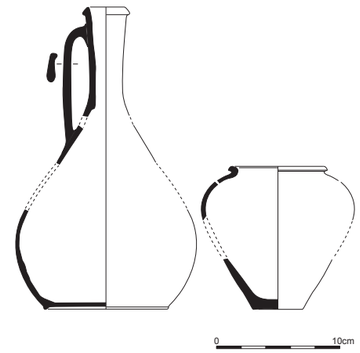

Fig. 130. Mobilier céramique du dépôt 2. DAO A. Ahü-Delor, Inrap.

L'installation du premier dépôt lors de la fermeture du cercueil de l'adulte inhumé dans la fosse ne fait aucun doute ; il correspond à un dépôt alimentaire. Le second dépôt, au nord, implanté à l'extérieur du coffre, pourrait quant à lui être associé à l'inhumation d'un individu périnatal. La couche d'amphores pourrait alors être envisagée comme un geste pratiqué à l'issue de cette seconde inhumation.

La question de la chronologie des dépôts est essentielle et l'examen du mobilier céramique suggère un décalage entre les deux actions à savoir l'enfouissement du cercueil au cours de la première moitié du I^er^ siècle puis la réouverture de la tombe pour inhumer l'immature (accompagné du second dépôt) et son recouvrement de tessons d'amphores au milieu du siècle ou un peu après. Ce schéma présuppose l'exclusion de potentiel cas de résidualité volontaire du mobilier céramique usagé dans l'inhumation d'adulte. Quoi qu'il en soit la succession dans le temps des deux dépôts est assurée même si la durée entre les deux restent difficile à estimer.

A. Ahü-Delor
et
C. Fossurier
et
St. Venault

Fig. 131. Vue zénithale du dépôt nord. Cliché équipe de fouille, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 62-63
20/04/2016 13:53

Fig. 132. Lot de stèles découvert au moment de l'ouverture d'un sondage dans la zone des bûchers. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Fig. 133. Travail de récupération des stèles affleurantes dans la zone des bûchers au sud. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Enfouissement volontaire des stèles durant l'Antiquité : un geste inédit et mystérieux

Les stèles sont toutes apparues en position secondaire, c'est à dire qu'aucune ne fut retrouvée à sa place initiale au-dessus d'une tombe. La majorité provient de structures ayant servi de dépotoir (fossé, fosse). Cinquante-quatre pour cent des stèles complètes sont issues de la zone des bûchers au sud du site. Dans cette zone, les stèles sont apparues soit en profondeur dans le sédiment de comblement de fosses, soit en surface. Elles ont été jetées sens dessus dessous parfois amoncelées les unes sur les autres (Fig. 132). Les plus remarquables ont été prélevées dans l'urgence sans que l'on puisse les associer à une structure précise (Fig. 133).

Les autres éléments, soit environ 30% des stèles complètes et 40% des fragments, ont été retrouvés à l'intérieur des fosses à inhumation. Vingt-deux fosses à inhumation ont livré des stèles complètes. La plupart des fosses ne contenaient qu'une seule stèle, seules deux fosses contenaient chacune deux stèles. Trente-cinq fosses à inhumation contenaient des fragments. Les petits fragments étaient mélangés au sédiment de comblement. La majorité des tombes ne contenaient que très peu de fragments et bien souvent qu'un seul. Six tombes associaient des fragments et des stèles complètes. Les gros fragments et les stèles complètes étaient le plus souvent posés à plat au-dessus du cercueil. Les stèles complètes reposaient directement sur le cercueil ou bien étaient séparées de ce dernier par une épaisseur de terre variant d'une dizaine à une trentaine de centimètres. Leur profondeur d'apparition dépend de la profondeur de la fosse. Certaines sont apparues à plus de 50 cm sous le niveau du décapage d'autres affleuraient en surface du niveau d'apparition des fosses. En raison de la technique de décapage qui consistait à enlever le niveau de terre arable, ces dernières, tout juste épargnées par les labours, sont directement apparues à plat au sol (Fig. 134 et 143). Elles ont pu donner une image trompeuse du mode de dépôt.

Fig. 134. Stèles découvertes à plat dans des fosses à inhumation affleurant au niveau de décapage. Cliché équipe de fouille, Inrap.

En effet, on a ainsi l'impression que la stèle est tombée au-dessus de la tombe et que nous la retrouvons ici figée dans l'instant qui a suivi son effondrement. Mais c'est sans tenir compte de la restitution de la stratigraphie initiale qui consiste à placer le sol antique une quarantaine de centimètres au-dessus du niveau d'apparition des fosses. Ainsi, cette configuration est un leurre et la stèle était en réalité placée à l'intérieur de la fosse, plusieurs centimètres sous le niveau du sol de la nécropole (Fig. 135, 136, 137 et 138). Pour s'en convaincre, il suffit de noter qu'aucune stèle n'est apparue à côté, ou en travers d'une fosse. L'aspect homogène du sédiment situé au dessus et en dessous de la stèle montre que son recouvrement de terre et, en même temps, l'occlusion définitive de la fosse, sont consécutifs à son dépôt.

Dans le cas des fosses de crémation, l'interprétation que l'on peut faire de la présence des stèles laisse peu de place au doute. L'aspect désordonné des dépôts et la nature hétéroclite de l'échantillon montrent que nous avons affaire à un processus de rejet. Les stèles ont été mises au rebut dans des structures qui ont servi de dépotoir. Les remaniements successifs de couches de rejet et l'apport de nouveaux matériaux ont pu participer à briser certaines stèles, les morceaux étant ensuite éparpillés. Toutefois, on est en droit de s'interroger sur un éventuel bris intentionnel des stèles avant leur rejet. Il est impossible de vérifier cette hypothèse. On note seulement deux cas où les stèles paraissent avoir été intentionnellement endommagées avant leur abandon : une dont la partie sculptée a été bûchée et une autre dont l'inscription a été martelée.

Fig. 135. Stèles funéraires (l'une face visible, la seconde retournée) déposées à plat sur le couvercle du cercueil de la tombe 04-192. Cliché R. Haverveque, Inrap.

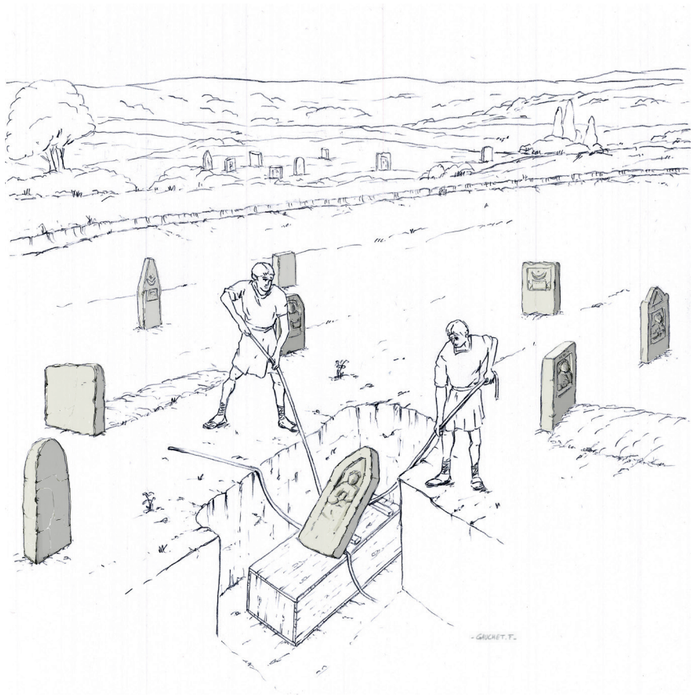

Fig. 137. Scène de dépôt d'une stèle au-dessus d'un cercueil au moment de l'inhumation d'un défunt. Dessin F. Gauchet, Inrap.

Coupe de la fosse au moment de la découverte de la stèle

Coupe complète de la fosse après enlèvement de la stèle. Le cercueil apparaît au fond.

Fig. 136. Vue de deux états d'une coupe réalisée dans une fosse à inhumation livrant une stèle. Cliché équipe de fouille, Inrap.

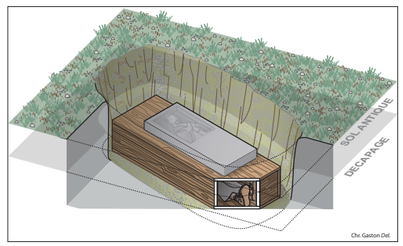

Fig. 138. Vue restituée du principe de dépôt des stèles au-dessus du cercueil. DAO Chr. Gaston, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 64-65 20/04/2016 13:54

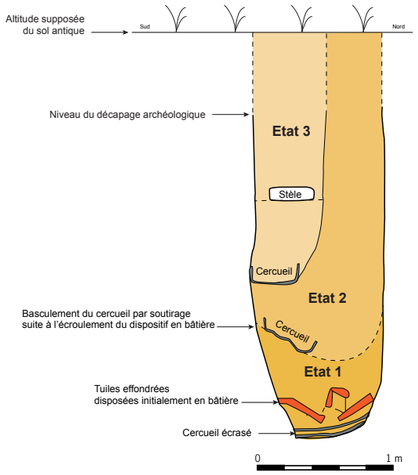

Fig. 139. Coupe commentée d'une fosse contenant 3 inhumations successives en cercueil. Relevé R. Haverbecque, Inrap et Y. Labaune, SAVA, DAO Y. Amrane et St. Venault, Inrap.

Fig. 140. Section de la tombe 1298 avec les cercueils des états 2 et 3 vus en coupe. La stèle au-dessus a été prélevée au moment de sa découverte et les niveaux supérieurs du remplissage de la fosse ont été retirés lors de la fouille. Cliché équipe de fouille, Inrap.

Dans le cas des fosses à inhumation, l'interprétation est davantage sujette à caution. En ce qui concerne les fragments de petite taille, on peut penser qu'ils sont résiduels et qu'ils sont arrivés de manière fortuite dans le remplissage suite à des remaniements de déblais lors de travaux d'entretien. En revanche, en ce qui concerne les gros fragments et les stèles complètes, dont l'intentionnalité du dépôt ne peut être remise en cause, plusieurs hypothèses peuvent être avancées en guise d'explication, sans que l'une d'elle exclue forcément une autre :

- l'acte rituel : le geste pourrait avoir une portée apotropaïque ou relever d'une superstition éventuelle (protection en faveur ou à l'encontre de l'âme du défunt ?).

- la réouverture de la tombe : dans cette optique, le dépôt résulterait d'une réutilisation de la tombe. Lors de la réouverture de la fosse, pour inhumer un membre de la même famille, les descendants du défunt auraient fait disparaître la stèle de l'aïeul en la déposant sur le cercueil de l'individu nouvellement enterré. Cela pourrait être le cas pour la tombe 1298 qui comporte trois états (Fig. 139, 140, 141 et 142).

- La stèle comme élément architectural de la tombe : elle constituerait un élément symbolique de couverture, tel le couvercle d'un sarcophage.

- le rejet fortuit : comme dans le cas des structures ayant servi de dépotoir, nous serions en face d'un processus de rejet. Les stèles auraient été déposées dans les tombes pour des raisons pragmatiques, soit parce que les dépotoirs étaient déjà colmatés, soit, par économie d'énergie et de temps, les fossoyeurs auraient trouvé plus aisé de les faire disparaître dans des sépultures implantées à proximité de celles tombées en désuétude.

Concernant la datation du phénomène, on peut raisonnablement penser que le réemploi ou rejet des stèles intervient après qu'elles aient été utilisées au minimum pendant une ou deux générations, soit 30 à 60 ans, c'est-à-dire le délai minimum avant que les sépultures ne soient oubliées et tombent en désuétude. Ce qui nous place, si l'on s'en tient aux datations fournies par l'épigraphie, dans la seconde moitié ou la fin du IIe siècle, voire le début du IIIe siècle.

Dans cette hypothèse, les stèles des tombes postérieures au IIe siècle qui font défaut sur le site, n'auraient pas subi le même sort car l'abandon de ces sépultures aurait pu coïncider avec la désaffection définitive de la nécropole. Ainsi les stèles les plus récentes, restées debout jusqu'au terme de l'utilisation du site, auraient pu faire l'objet d'une récupération pour servir de matériaux de construction, ce qui expliquerait leur absence.

St. Venault

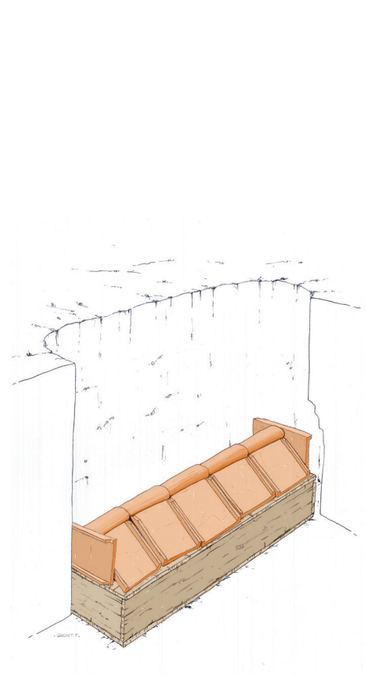

Fig. 141a. Etat 1 : dépôt d'un cercueil surmonté d'une architecture de tuiles disposées en bâtière. Dessin F. Gauchet, Inrap.

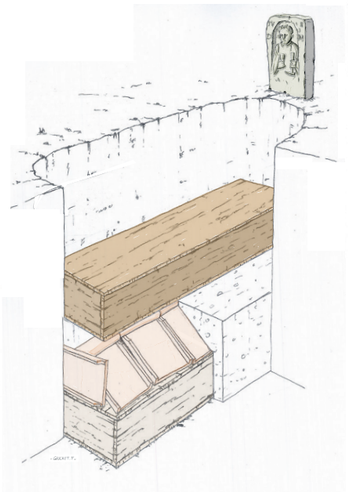

Fig. 141b. Etat 2 : réouverture de la fosse et dépôt d'un deuxième cercueil alors que le premier n'est pas encore écroulé. Pose supposée d'une stèle marquant l'emplacement de la tombe. Dessin F. Gauchet, Inrap.

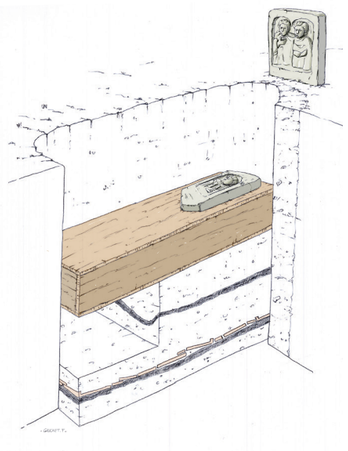

Fig. 141c. Etat 3 : réouverture de la fosse et dépôt d'un troisième cercueil au dessus des deux autres alors dégradés avec le temps. La stèle de la sépulture antérieure est alors déposée sur le nouveau cercueil. Remplacement hypothétique de l'ancienne stèle par une nouvelle honorant un couple. Dessin F. Gauchet, Inrap.

Fig. 142. Architecture de tuiles disposée en bâtière de la tombe 1298, en cours de fouille. Cliché équipe de fouille, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 66-67
20/04/2016 13:54

Le droit romain et la protection des tombes

Les sites ayant livré des stèles funéraires dans leur contexte archéologique initial sont rares et pour cause, les pierres font le plus souvent l'objet de récupération ; lorsque les nécropoles livrent des stèles, celles-ci sont la plupart du temps découvertes abandonnées sur le site rarement en relation avec une tombe.

Sur le site des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), plusieurs stèles ont été retrouvées entières et sous forme de fragments éparpillés sur le site sans liaison certaine avec telle ou telle sépulture. Le remploi de fragments de stèles dans un hérisson de fondation appartenant probablement à une structure bâtie, de type tombeau ou pilier, laisse à penser que le déplacement des pierres et leur condamnation pourraient être consécutifs à une réorganisation de la nécropole qui aurait vu l'érection de grands monuments funéraires. Une partie des stèles a pu être taillée ou achevée à l'emplacement même du cimetière. Certains fragments abandonnés sur place pourraient résulter d'une cassure au moment de la gravure du nom du titulaire ou lors du travail de taille.

Le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme a livré un cas de dépôt de stèle qui pourrait se rapprocher de ceux observés à Pont-l'Evêque. Il s'agit de fragments brûlés découverts au sommet du remplissage d'une tombe. La stèle aurait été brisée lors de son exposition sur un bûcher, puis elle aurait été déposée au dessus de la tombe sur une couverture en matériau périssable avec les reliefs d'une offrande carnée. On le voit, les faits observés à Autun sont extrêmement rares et les références à d'autres sites qui peuvent présenter quelques similitudes sont d'un recours limité dans les tentatives d'explication. Les textes et lois antiques sont-ils en mesure d'apporter un meilleur éclairage ?

Pour les Romains, le corps ou les ossements d'un mort ne peuvent être traités comme des choses purement matérielles. C'est en eux et par eux que le défunt poursuit une vie après la mort. Mais leur mise en terre ne leur conférait pas automatiquement le statut de sépulture. Il fallait avant qu'aient eu lieu les cérémonies d'usages qui consistaient à épandre de la terre sur le défunt ou les ossements et, durant la période de la République et du Haut-Empire, à sacrifier une truie (des fragments osseux attribués au porc ont été retrouvés à Pont-l'Evêque dans les crémations augustéennes). De fait, l'endroit où le corps a été brûlé ne comporte pas d'obligation religieuse, ce qui explique les nombreux bouleversements observés dans la zone des bûchers au sud de la nécropole de Pont-l'Evêque.

Le lieu de la sépulture était quant à lui frappé de nombreux interdits. Il était principalement défendu de changer quoi que ce soit dans la tombe, sauf autorisation spéciale, sous peine de devoir payer une amende aux Vestales ou au collège des pontifes. Une sanction comparable s'appliquait si quelqu'un pénétrait sans accord dans l'espace consacré d'une tombe.

Ces règles anciennes seront reprises à l'Antiquité tardive (à partir de la fin du III^{e} siècle) et édictées dans le code théodosien (recueil de décisions impériales promulguées par Théodose II qui régna de 408 à 450) :
« …si quelqu'un est pris à détruire des tombeaux, qu'il soit envoyé aux mines s'il l'a fait à l'insu de son maître… » Code théodosien IX.17.1 du 25 juin 340.

« …tous ceux qui ont enlevé des colonnes et des marbres à des monuments ou ont mis à bas des pierres pour en faire de la chaux…doivent verser au compte du fisc une livre d'or pour chaque tombeau…Et la même peine doit s'appliquer à ceux qui ont détruit ou diminué leur ornementation et qui ont vendu à des chaufourniers des monuments situés sur leurs terres, ainsi qu'à ceux qui ont osé les acheter ». Code théodosien IX.17.2 du 28 mars 349.
Le même texte prenait également en compte les cas de démantèlement de tombes dans le cadre de travaux publics faisant sans doute référence à la récupération des stèles comme matériaux de construction pour édifier les remparts du Bas-Empire. Un fait dont l'archéologie atteste à de nombreuses reprises.

« Ceux qui violent les édifices consacrés aux Mânes, je veux dire les maisons de défunts, paraissent commettre un double crime car ils spolient les morts en les détruisant et ils souillent les vivants en construisant (avec les matériaux). Donc si quelqu'un enlève des pierres, des marbres, des colonnes ou quelqu'autre matériau d'un tombeau pour construire ou qu'il le fait pour les vendre, il sera forcé de verser dix livres d'or au fisc… ». Code théodosien IX.17.4 du 13 juin 356.

Le fait de porter atteinte aux stèles est donc un geste tout à fait contraire au droit romain. Il s'est toutefois répété trop souvent à Autun pour être passé inaperçu (Fig.143) et il serait surprenant qu'il n'ait pas été toléré par les autorités pour des raisons qui nous échappent. Il est difficile d'y voir un acte rituel tant le procédé paraît incompatible avec ce que l'on connaît de la religion romaine. Cette pratique est-elle alors imposée par des contingences matérielles tributaires de circonstances fortuites intervenues dans un court laps de temps ?

Les questions sont multiples, les explications sujettes à caution et les interprétations toujours hasardeuses. Il faut maintenant attendre l'émergence d'exemples comparables, s'il en existe, pour espérer saisir un jour le véritable sens des faits archéologiques observés.

St. Venault

Fig. 143. Stèles découvertes à plat dans des fosses à inhumation affleurant au niveau de décapage. Cliché équipe de fouille, Inrap.

CATALOGUE - EXPO Necroscopie.indd 68-69 20/04/2016 13:54

NÉCROSCOPIE
Une nécropole d'Augustodunum sous le regard de l'archéologie

Orientations bibliographiques

Bel, 2002
Bel (V.)., « Pratiques funéraires du Haut-Empire dans le midi de la Gaule. La nécropole gallo-romaine du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) », *Monographie d'Archéologie Méditerranéenne*, n° 11, Ed. UMR 154 CNRS, Lattes, 2002, 539 p.

Blaizot, 2009
Blaizot (F.)., « Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité », *Gallia,* n° 66, 2009.

Castella, 1999 a
Castella (D.)., « La nécropole gallo-romaine d'Avenches *En Chaplix*, Fouilles 1987 - 1992, Vol. 1 : Etude des sépultures », *Coll. Cahiers d'Archéologie Romande*, n° 77, Aventicum IX, Lausanne, 1999, 334 p.

Castella, 1999 b
Castella (D.)., Pruvot (M.)., Amrein (H.)., Duvauchelle (A.)., E. Koenig (Fr.)., « La nécropole gallo-romaine d'Avenches *En Chaplix*, Fouilles 1987 - 1992, Vol. 2 : Etude du mobilier », *Coll. Cahiers d'Archéologie Romande* n° 78, Aventicum X, Lausanne, 1999, 466 p., VIII planches.

Labaune 2015
Labaune (Y.).(dir.)., Alix (S.)., Balcon-Berry (S.)., Barrière (V.)., Borau (L.)., Cauuet (B.)., Hostein (A.)., Kasprzyk (M.)., Louis (A.)., Maurice-Chabard (B.)., Nouvel (P.)., Venault (S.)., « Autun antique », Ed. du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2015.

Labaune, 2009
Labaune (Y.)., « La topographie funéraire antique d'Autun. Bilan et nouvelles propositions à la lumière des découvertes récentes », *Bulletin archéologique, comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 35, 2009, p. 97-128.

Le Bohec, 1991
Le Bohec (Y.)., « Le testament du Lingon », *Actes de la journée d'étude du 1er mai 1990, organisée au Centre d'Etudes Romaines et Gallo-romaines de l'Université Lyon III*, Ed. Y. Le Bohec, Diffusion De Boccard, Lyon, 1991, p. 87.

Polfer, 2001
Polfer (M.)., « Les aires de crémation et les fosses à cendres des nécropoles à incinération gallo-romaines : état actuel et perspectives de la recherche », dans : Geoffroy (J-Fr.)., Barbé (H.). (Ed.), Les nécropoles à incinérations en Gaule Belgique : Synthèses régionales et méthodologie, *Revue du Nord*, Hors-série, « Collection Art et Archéologie », n° 8, p. 147-154.

Scheid, 1984
Scheid (J.)., « *Contraria facere* : renversements et déplacements dans les rites funéraires », *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, n° 6, 1984, p. 117-139.

Scheid, 2005
Scheid (J.)., « Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains », Paris, 2005.

Venault et alii, 2009
Venault (S.)., Deyts(S.)., Le Bohec (Y.)., Labaune (Y.)., « Les stèles funéraires de la nécropole de Pont-l'Evêque, contexte de découverte et étude du corpus », *Bulletin archéologique, comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 35, 2009, p. 129-204.

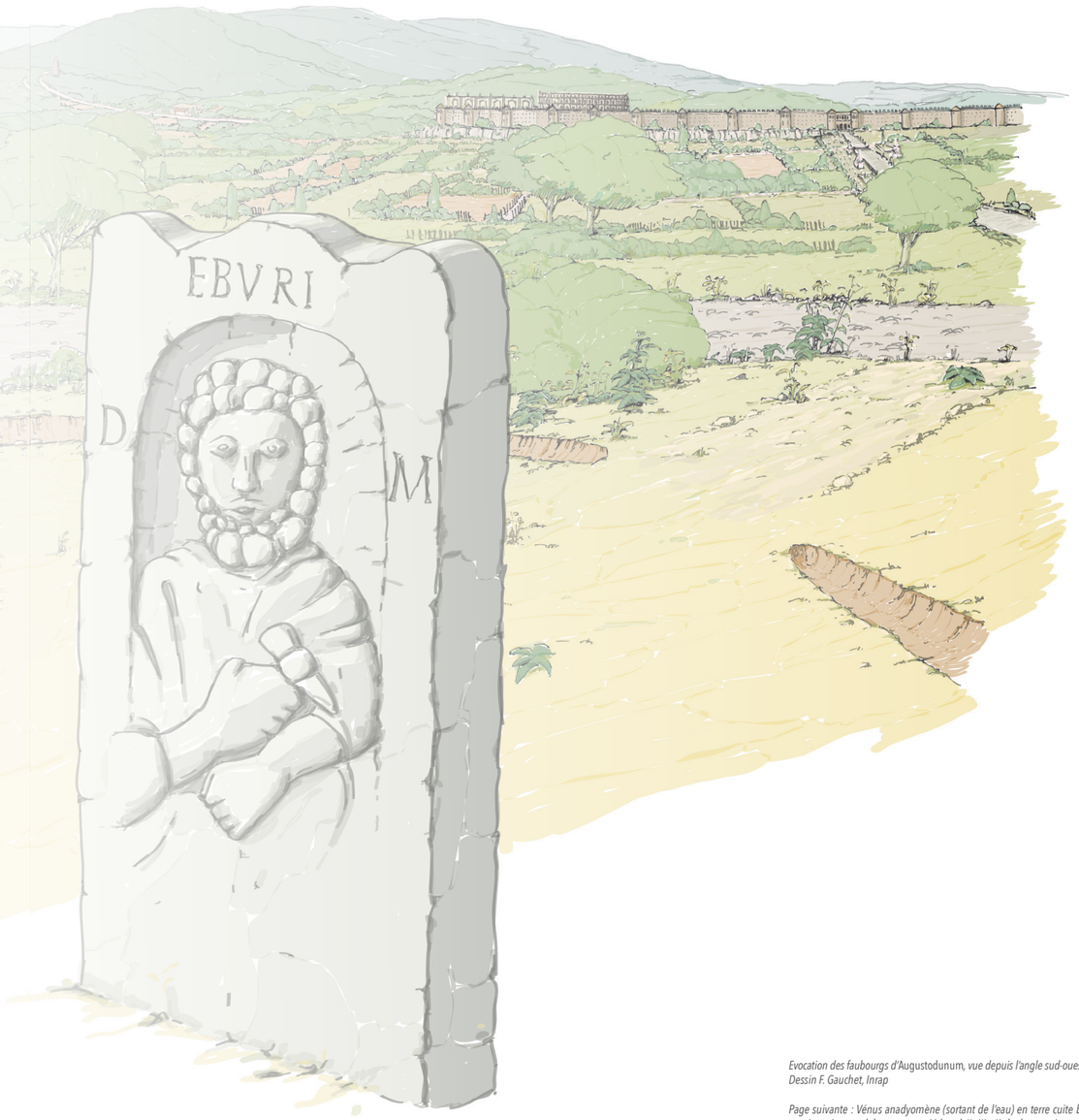

*Evocation des faubourgs d'*Augustodunum, *vue depuis l'angle sud-ouest du grand enclos 9.*
Dessin F. Gauchet, Inrap

Page suivante : Vénus anadyomène (sortant de l'eau) en terre cuite blanche vue de face, représentée nue, debout sur un piédestal, IIe-IIIe siècle de notre ère.
Cette figurine a été déposée au sein d'une inhumation en cercueil d'enfant.
Cliché L. De Cargouët, Inrap.

Dépot légal - ISBN 901288

MUSÉE ROLIN AUTUN
Inrap
Service Archéologique Ville Autun
autun
ville ou campagne ?
Les deux, c'est mieux !